

Département de la Lozère
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de **LA CÉVENNE DES HAUTS GARDONS**

Élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



1. Rapport de présentation

Diagnostic agricole

Document arrêté le 28 juillet 2022

**ETUDE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE
PREALABLE A L'ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS**

DOCUMENT A USAGE PUBLIC

SOMMAIRE

1	Contexte de l'étude et finalités	3
2	Méthode et moyens mobilisés	3
3	L'activité agricole sur la Communauté de Communes	4
3.1	Recensement et typologie des exploitations agricoles	4
3.2	Productions agricoles sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons.....	10
3.3	Surfaces mises en valeur par les exploitations.....	16
4	Outils d'exploitation du territoire par les agriculteurs	19
4.1	Surfaces des exploitations agricoles et modes de faire-valoir	19
4.2	Bâtiments agricoles	22
5	Problématiques des systèmes d'exploitation	23
5.1	Problématiques 'foncières'	23
5.2	Problématique liée à la 'fermeture du milieu'	25
5.3	Autres difficultés d'exploitation	25
6	Pérennité et perspectives des exploitations agricoles.....	27
6.1	Dynamique des exploitations	27
6.2	Situation économique des exploitations	28
6.3	Atouts et contraintes des exploitations.....	29
7	Urbanisme et agriculture : rappels réglementaires.....	30

Liste des abréviations

AB :	Agriculture Biologique
AOC :	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP :	Appellation d'Origine Protégée
CC :	Communauté de Communes
COPAGE :	Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'espace en Lozère
CUMA :	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
EARL :	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
GAEC :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GP :	Groupement Pastoral
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
N&P :	Nature et Progrès
PAC :	Politique Agricole Commune
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLUi :	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PnC :	Parc national des Cévennes
RGA :	Recensement Général Agricole
RSA :	Revenu de Solidarité Active
RSD :	Règlement Sanitaire Départemental
SAU :	Surface Agricole Utile
UGB :	Unité de Gros Bétail
UTH :	Unité de Travail Humain

Liste des tableaux.

Tableau 1 : Evolution du nombre total d'exploitations agricoles de 1988 à 2010 (RGA, 2010).....	4
Tableau 2 : Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire (Copage, 2014).....	4
Tableau 3 : Statut juridique des exploitations (Copage, 2014).....	5
Tableau 4 : Provenance des exploitations ayant leur siège à l'extérieur (Copage, 2014).....	9
Tableau 5 : Orientation des exploitations ayant leur siège à l'extérieur (Copage, 2014).....	10
Tableau 6 : Répartition par commune des exploitations selon leur production (Copage, 2014)....	12
Tableau 7 : Effectifs en UGB d'animaux moyens par commune selon la production	13
Tableau 8 : Type de produits agricoles et filières d'écoulement (Copage, 2014)	15
Tableau 9 : Evolution de la surface agricole de 1988 à 2010 (RGA, 2010)	16
Tableau 10 : Assolement de la surface agricole totale de la CC de la Cévenne des Hauts Gardons (Copage, 2014).....	17
Tableau 11 : Pourcentage de 'fermiers à majorité' par commune (Copage, 2014)	21
Tableau 12 : Points forts et points faibles identifiés par les exploitations pour l'avenir (Copage, 2014).....	29

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des sièges d'exploitations agricoles sur le territoire intercommunal (Copage, 2014).....	5
Figure 2 : Répartition des agriculteurs par classe d'âges (Copage, 2014)	6
Figure 3 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âges et par commune (Copage, 2014) .	6
Figure 4 : Chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs (MSA, 2013-2014)	7
Figure 5 : Répartition des statuts agricoles sur deux CC des Cévennes (d'après MSA, 2013 et 2014).....	8
Figure 6 : Répartition des exploitations selon leur production principale (Copage, 2014)	10
Figure 7 : Productions principales des exploitations par commune (Copage, 2014)	11
Figure 8 : Répartition des productions animales, végétales et mixtes, des exploitations du territoire (Copage, 2014)	11
Figure 9 : Utilisation lozérienne du territoire agricole	16
Figure 10 : Assolement simplifié de l'intercommunalité (Copage, 2014).....	17
Figure 11 : Assolement moyen d'une exploitation (Copage, 2014)	19
Figure 12 : Appréciation du parcellaire par les exploitants (Copage, 2014).....	20
Figure 13 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée en propriété (Copage, 2014) .	20
Figure 14 : Dynamique des exploitations agricoles du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons (Copage, 2014).....	27
Figure 15 : Dynamique des exploitations agricoles par commune (Copage, 2014).....	27
Figure 16 : Situation économique des exploitations (Copage, 2014).....	28

1 Contexte de l'étude et finalités

S'appuyant sur son expertise en matière de gestion de l'espace, le COPAGE¹ propose l'étude de l'activité agricole à l'échelle de l'espace intercommunal de la Cévenne des Hauts Gardons.

Son objectif est d'apporter une information, à la fois globale et détaillée, à la communauté de communes dans l'élaboration de son document d'urbanisme intercommunal.

Dans un premier temps, le contexte de l'activité agricole sur les communes, et son évolution est présenté et analysé.

Les systèmes de production, le bâti agricole, les périmètres d'inconstructibilité (lié à l'activité d'élevage), ainsi que les espaces mis en valeur par l'agriculture, sont ensuite présentés. Les perspectives et les besoins des exploitations sont également mis en évidence.

2 Méthode et moyens mobilisés

Pour la présente étude, **trois sources d'informations ont été utilisées** : les données du Recensement Général Agricole (RGA) datant de 2010 ; les données collectives de 2010 et 2013 transmises par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; et celles recensées lors des enquêtes COPAGE, à l'automne 2014.

111 exploitations agricoles ont été identifiées comme valorisant des terres sur l'espace intercommunal de la Cévenne des Hauts Gardons en 2014. Les agriculteurs identifiés ont été contactés.

Déroulement du travail :

- courrier d'information à toutes les exploitations agricoles identifiées (été 2014),
- envoi d'un questionnaire aux exploitations dont le siège est à l'extérieur du territoire (10 réponses),
- entretiens individuels auprès des exploitations locales à l'automne - hiver 2014, enquêtes par courrier et/ou téléphone (99 exploitations + 2 groupements d'agriculteurs + 1 exploitation ayant son siège en dehors des communes concernées, mais avec ses bâtiments sur le territoire),
- rédaction et retour par courrier aux exploitations pour validation (janvier, février 2015),
- restitution à la Communauté de communes (mars 2015),
- retour par voie électronique aux agriculteurs enquêtés.

Le COPAGE remercie vivement les agriculteurs pour leur disponibilité et leur participation.

N.B. Les informations récoltées et rassemblées dans le présent rapport ne peuvent être considérées comme exhaustives, l'identification complète des agriculteurs et certaines informations devant rester confidentielles.

De plus, l'analyse est à considérer à une date précise. Les exploitations agricoles peuvent évoluer et les règles mentionnées dans le rapport également. Des adaptations pourront être nécessaires à l'avenir.

¹ Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère

3 L'activité agricole sur la Communauté de Communes

3.1 Recensement et typologie des exploitations agricoles

➤ Nombre d'exploitations agricoles locales

D'après le RGA 2010, la communauté de communes (CC) de la Cévenne des Hauts Gardons comptait 98 exploitations agricoles en 2010 (Tableau 1). Entre 1988 et 2010, elle a connu une diminution des exploitations dites 'professionnelles' de 29%, légèrement inférieure à la tendance départementale (-37%), et légèrement supérieure à celle de la communauté de communes voisine, la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes (-20%).

Tableau 1 : Evolution du nombre total d'exploitations agricoles de 1988 à 2010 (RGA, 2010)

	1988	évolution 1988-2000	2000	évolution 2000-2010	2010
CC Cévenne des Hauts Gardons	139	-17%	116	-16%	98
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	115	-13%	100	-8%	92
Département de la Lozère	4 220	-27%	3 082	-14%	2 641

Depuis 2010, selon les données de l'enquête COPAGE, le nombre d'exploitations est en légère augmentation.

Fin 2014, le COPAGE a recensé **111 exploitations locales**, c'est-à-dire ayant leur siège sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons. Elles se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire (Copage, 2014)

Commune	Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune	Nombre d'exploitations enquêtées	Taux de participation
BASSURELS	6	6	100%
GABRIAC	10	10	100%
LE POMIDOU	16	13	81%
MOISSAC	10	10	100%
MOLEZON	7	7	100%
ST ETIENNE VF	28	22	79%
ST MARTIN DE L.	17	16	94%
STE CROIX VF	17	15	88%
CC Cévenne Hauts Gardons	111	99	89%

➤ Structure des exploitations

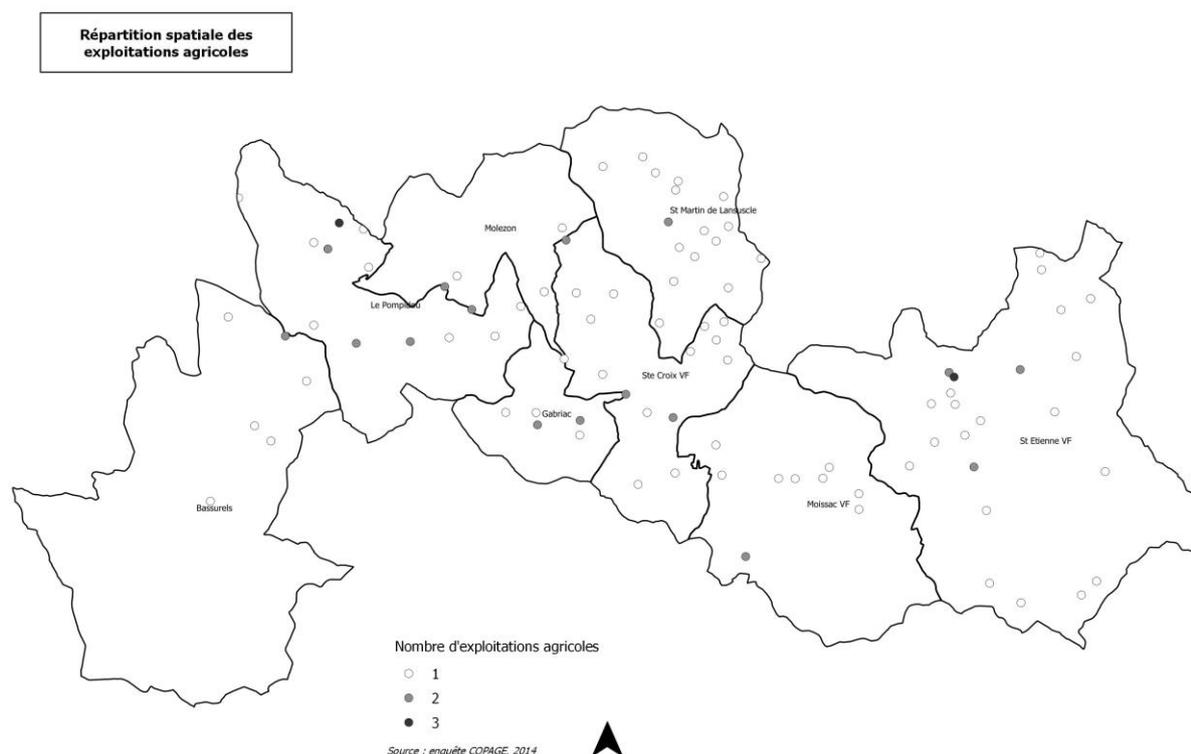
Plus de 90% des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles, les statuts de type sociétaire représentant moins de 10% des exploitations agricoles. A l'échelle du département, bien que les exploitations individuelles représentent toujours 80% des exploitations², la tendance porte sur une progression de celles sous forme sociétaire³, essentiellement sous forme de GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun).

Tableau 3 : Statut juridique des exploitations (Copage, 2014)

Exploitations individuelles	GAEC ⁴	EARL ⁵	Autre forme sociétaire	Total
102	7	1	1	111
92%	6%	1%	1%	100%

Les sièges d'exploitations sont majoritairement répartis dans les vallées, et/ou sont regroupés autour des hameaux et villages. Similaire au mas cévenol, une seule structure est souvent présente par lieu-dit.

Figure 1 : Répartition des sièges d'exploitations agricoles sur le territoire intercommunal (Copage, 2014)



² Source : RGA 2010

³ Une tendance qui s'est accentuée en 2012 avec la possibilité de former un GAEC entre conjoints

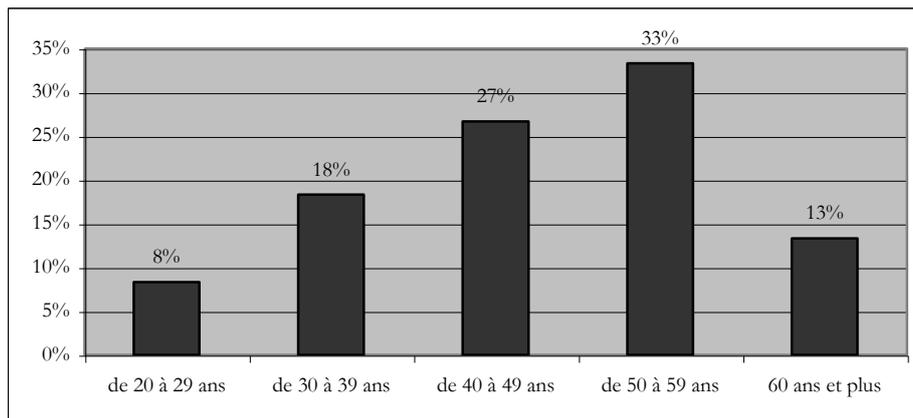
⁴ Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun

⁵ Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Sur les exploitations enquêtées, la **majorité** des exploitations en place est issue **d'une installation "hors cadre familial"** (63%), 37% est d'origine familiale. L'âge moyen d'installation est de 34 ans. La démarche d'installation peut aussi être liée à un objectif de vie.

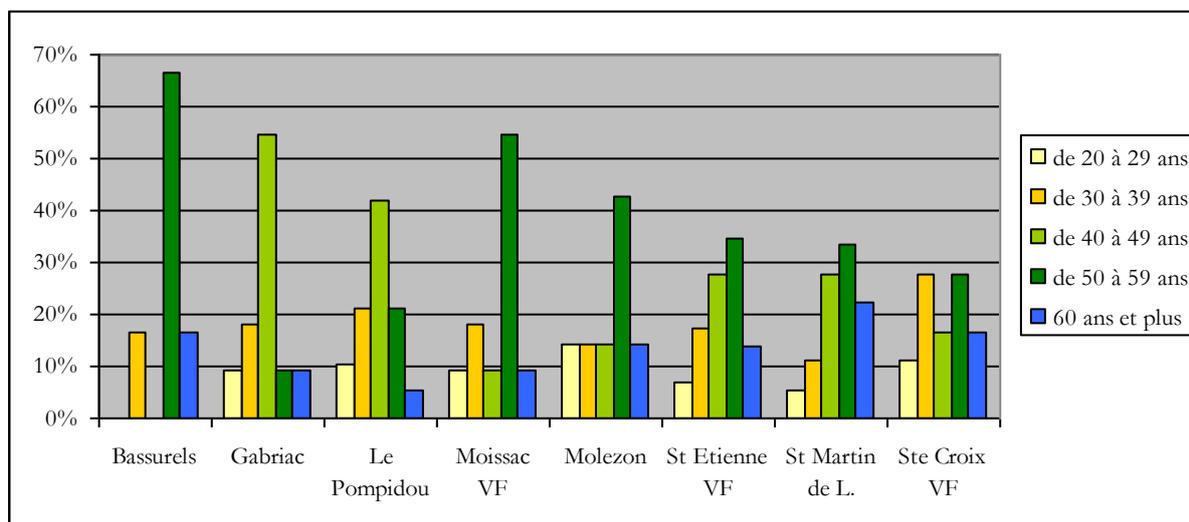
La Figure 2 ci-après indique la répartition par tranche d'âges de la population agricole locale. En 2014, l'âge moyen des exploitants locaux sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons est de **47 ans**, similaire à la moyenne départementale⁶. Cette moyenne ne considère pas l'âge des aides familiaux, conjoints ou éventuels repreneurs. Il s'agit des chefs d'exploitation en place, et cotisants solidaires recensés.

Figure 2 : Répartition des agriculteurs par classe d'âges (Copage, 2014)



Les classes d'âge les plus représentées sont les 40-49 ans et 50-59 ans. On peut constater que cette moyenne est très variable d'une commune à l'autre.

Figure 3 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âges et par commune (Copage, 2014)



Pour certaines d'entre elles (Bassurels, Moissac VF, St Martin de L.), la question du **renouvellement de la population agricole** et la problématique de la transmission des exploitations se pose. Ces éléments sont à considérer et peuvent se traduire en terme de zonages et d'orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU intercommunal, car l'enjeu est important.

⁶ Source : AGRESTE, 2013
DOCUMENT A USAGE PUBLIC
COPAGE – Mars 2015

➤ Main d'œuvre

Parmi les 99 structures enquêtées, **85 personnes** travaillent au titre de **chefs d'exploitations** sur la communauté de communes, et **29** en tant que cotisants de solidarité. Cependant, sur ces systèmes d'exploitation, il est essentiel de considérer **les conjoints collaborateurs (26)**, car ils participent pleinement à la réussite et au développement des structures.

De fait, nous pouvons considérer que **140 personnes travaillent au fonctionnement de ces 99 exploitations agricoles enquêtées.**

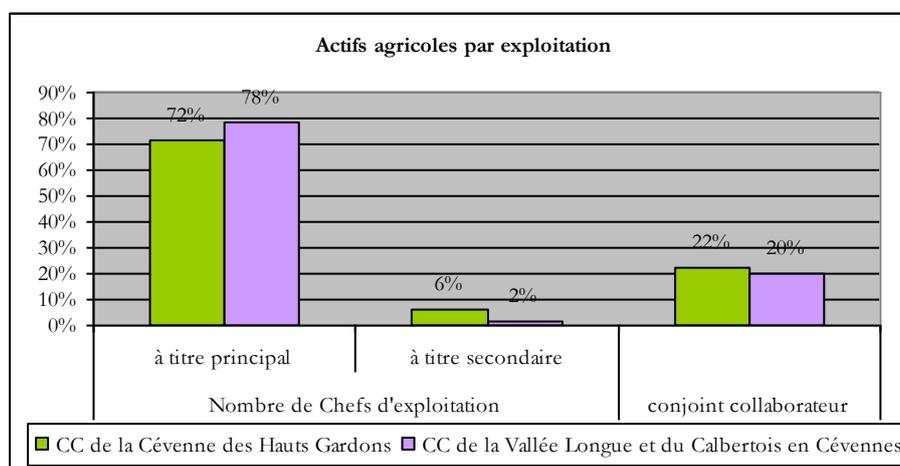
L'enquête a recensé au moins sept salariés, ne travaillant pas systématiquement à temps plein.

En 2014, **près d'un quart des exploitations enquêtées ont une activité extérieure.** Plusieurs situations sont rencontrées :

- Installation progressive : la structure est constituée petit à petit (terres, cheptel, acquisition des compétences techniques, travaux de réouverture). A terme, l'agriculteur souhaite être agriculteur à titre principal et abandonner son travail non agricole (10 exploitations).
- Activité secondaire nécessaire et pérenne/réfléchi et souhaitée, car l'exploitation agricole n'est pas suffisamment viable (10 exploitations).
- Patrimoine (familial ou non) à entretenir, et/ou pas assez grande pour en vivre uniquement (4 exploitations).

D'après les données MSA de 2013 et 2014, les tendances de répartition des statuts entre chefs d'exploitation à titre principal et secondaire, et leur conjoint collaborateur, sont similaires en Cévennes (comparaison avec la communauté de communes voisine : la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes).

Figure 4 : Chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs (MSA, 2013-2014)



De même, les cotisants de solidarité ont un rôle non négligeable dans l'activité agricole de l'intercommunalité. Ce statut est fréquemment utilisé en Cévennes : pluriactivité, installation progressive, jugement etc.

Les exploitations professionnelles

D'après le RGA, sont considérées comme 'professionnelles', les exploitations avec au minimum 0,75 Unité de Travail Agricole et une marge brute standard égale ou supérieure à 12 ha équivalent blé.

Les cotisants de solidarité

Un cotisant de solidarité est affilié sous ce statut à la MSA et redevable si :

- l'exploitation a une superficie inférieure à la moitié de la Surface Minimum d'Installation (SMI), comprise entre $1/8^e$ et $1/2$ SMI ;

- si le temps consacré à l'activité agricole est compris entre 150 h et 1 200 heures par an.

Ce statut permet la vente de production, l'obtention d'un numéro SIRET, mais peu de couverture sociale.

D'après les données MSA de 2013 et 2014, sur le territoire intercommunal, la part des chefs d'exploitation à titre principal est plus forte que celle des cotisants solidaires, alors que cette répartition est plus équilibrée pour la CC voisine.

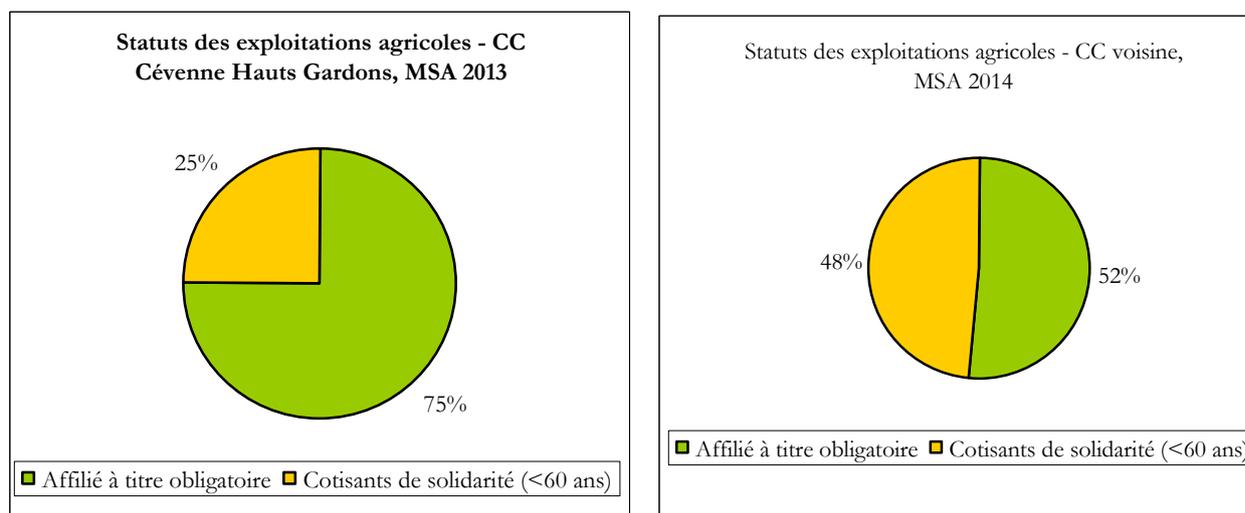


Figure 5 : Répartition des statuts agricoles sur deux CC des Cévennes (d'après MSA, 2013 et 2014)

Les futurs agriculteurs utilisent deux stratégies d'installation en Cévennes :

- en suivant une installation dite conventionnelle (demande d'aides à l'installation DJA⁷) ;
- ou une installation progressive, avec peu d'investissements et de prêts au départ. Dans ce cas, le statut de Cotisant Solidaire est souvent employé pour constituer la structure petit à petit.

Il est donc intéressant de considérer les cotisants de moins de 60 ans, car ils peuvent potentiellement évoluer vers le statut de chef d'exploitation dans un avenir proche.

Près de 60% des personnes enquêtées considèrent que **la main d'œuvre est suffisante** au vu de leur activité. Bien que confrontées à des périodes de forte charge de travail (récolte des châtaignes, transformation, période de fenaison, écobuage etc.) ainsi qu'à une possibilité de

⁷ DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

mécanisation limitée, moins de 8% des personnes interrogées recherchent un associé ou un salarié. En effet, la valorisation des productions, rapportée au temps de travail, est insuffisante pour pouvoir augmenter la force de travail des exploitations. C'est pourquoi, les agriculteurs adaptent leur activité pour qu'elle soit « à taille humaine », tout en s'appuyant sur **des outils collectifs, de la main d'œuvre occasionnelle et de l'entraide**.

Une aide supplémentaire (entourage, aide familiale) vient renforcer la main d'œuvre permanente pour 50% des structures enquêtées. Certaines exploitations font appel à du temps de travail par le biais de **salariés, notamment des saisonniers** (environ deux temps plein), d'apprentis, de stagiaires, de woofers ou de **groupements d'employeurs**.

Par ailleurs, 12 exploitations mobilisent du matériel en commun via les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en Commun (CUMA), 33 font partis d'ateliers collectifs de transformation. Quelques-unes font appel à une entreprise pour la réalisation de certaines tâches (remise en état de vieilles châtaigneraies). Trois groupements pastoraux⁸ (GP), une coopérative laitière ainsi que le GIE Plantes Infuses (Groupement d'Intérêt Economique) sont aussi recensés sur le territoire. Le maintien de ces outils collectifs reste fragile, et est dépendant du nombre d'agriculteurs : recherche de nouveau salarié pour le groupement d'employeurs, cotisants suffisants pour assurer la pérennité des CUMA et autres outils collectifs.

Par ailleurs, certaines situations vont évoluer :

- départ à la retraite d'un parent ou associé : comment gérer la charge de travail ? la question sous-jacente de la garde du troupeau est récurrente ;
- évolution du statut des agriculteurs (de cotisant solidaires à chef d'exploitation) et leur conjoint(e) en tant que conjoint collaborateur ou associé ;
- création de GAEC : diversification des productions pour assurer un revenu aux associés.

➤ **Les exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur de la commune**

D'après l'enquête COPAGE, à ce jour, au moins **13 exploitations individuelles** viennent de l'extérieur pour mettre en valeur des terres sur le territoire de la CC de la Cévenne des Hauts Gardons (en moyenne, 44 ha). Elles proviennent majoritairement des communes voisines, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Provenance des exploitations ayant leur siège à l'extérieur (Copage, 2014)

St Germain de Calberte	6
Barre des Cévennes	2
Rousses	2
Vebron, Les Bondons, St Martin de Boubaux	3

Hormis un GAEC, il s'agit surtout d'exploitations individuelles. 14 personnes travaillent à temps plein sur ces exploitations, 3 sont des chefs d'exploitation à titre secondaire. En 2014, l'âge moyen des exploitants extérieurs est de 42 ans.

⁸ GP de Fontmort, GP de Massevaques, GP du Col Solidès

12 des 13 exploitations recensées ont une activité principale d'élevage, ce qui explique en partie la proportion de terres importantes.

Tableau 5 : Orientation des exploitations ayant leur siège à l'extérieur (Copage, 2014)

Orientation	Nombre d'exploitations concernées ayant son siège à l'extérieur de la Cévenne des Hauts Gardons
Ovins viande	5
Bovins viande	2
Autre élevage dont mixte	5
Production végétale	1

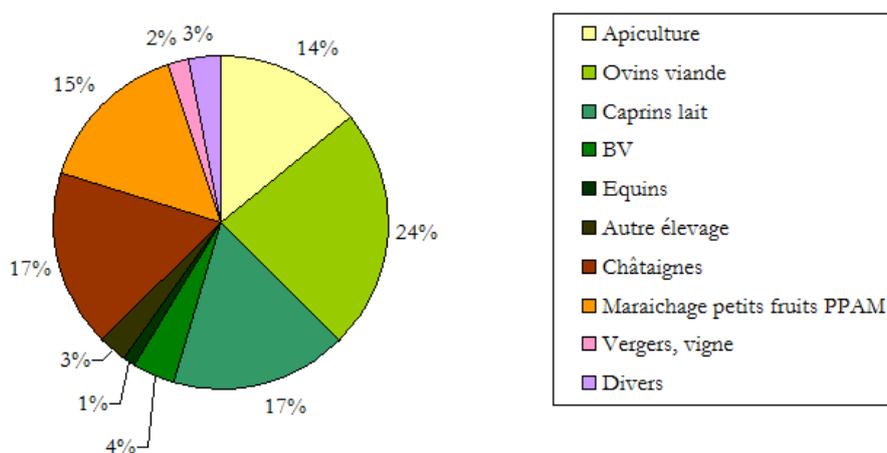
3.2 Productions agricoles sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons

Les exploitations en activité enquêtées sur le territoire intercommunal ont des orientations technico-économique différentes, sans tendance franche. L'élevage est une activité importante.

➤ Orientations technico-économiques

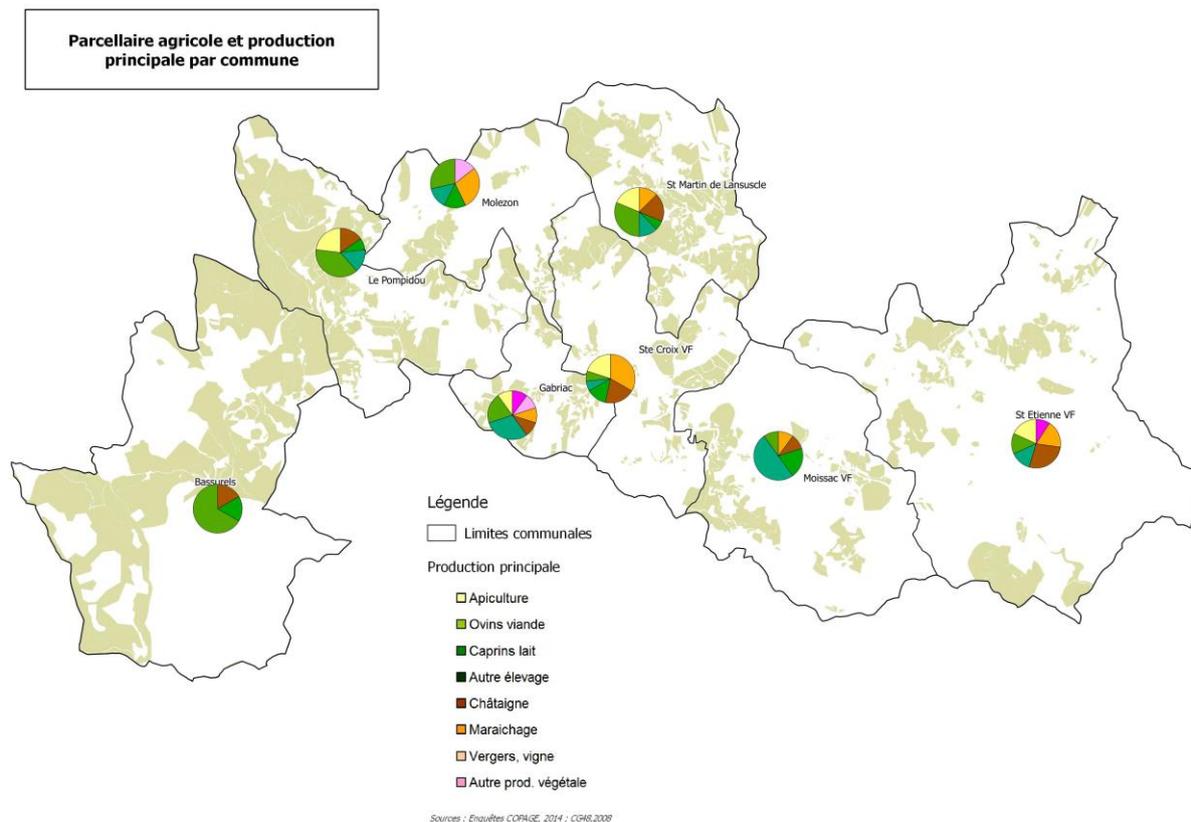
La caractéristique première des exploitations du territoire est **la diversification des productions**. Les systèmes de production sont divers et variés : 67 % des exploitations enquêtées ont au moins deux productions. Néanmoins, la majorité des exploitations a bien une production principale marquée, puis des productions secondaires.

Figure 6 : Répartition des exploitations selon leur production principale (Copage, 2014)



Seules 31 des 99 exploitations sont en mono-production, à majorité élevage : 31% contre 3% en mono-production végétale (castanéiculture). Les élevages d'ovins viande, caprins lait et apicole pré-dominant, et sont plus fréquents sur les communes de Bassurels, Le Pompidou et Moissac VF. La topographie (hautes Cévennes) et les outils de productions locaux (Coopérative de Moissac) de ces communes favorisent les productions animales. Toutefois, les exploitations diversifiées ont aussi un cheptel pour l'entretien du territoire, l'apport d'effluents, ou pour compléter leur activité (75 % des exploitations ont un cheptel).

Figure 7 : Productions principales des exploitations par commune (Copage, 2014)



Les productions végétales sont principalement la castanéiculture, le maraîchage et petits fruits. Les plantes aromatiques et médicinales sont classées en production végétale diversifiée, favorisées par le GIE Plantes Infuses et la conservation des produits séchés ou transformés. L'arboriculture et viticulture sont plus ponctuelles.

Figure 8 : Répartition des productions animales, végétales et mixtes, des exploitations du territoire (Copage, 2014)

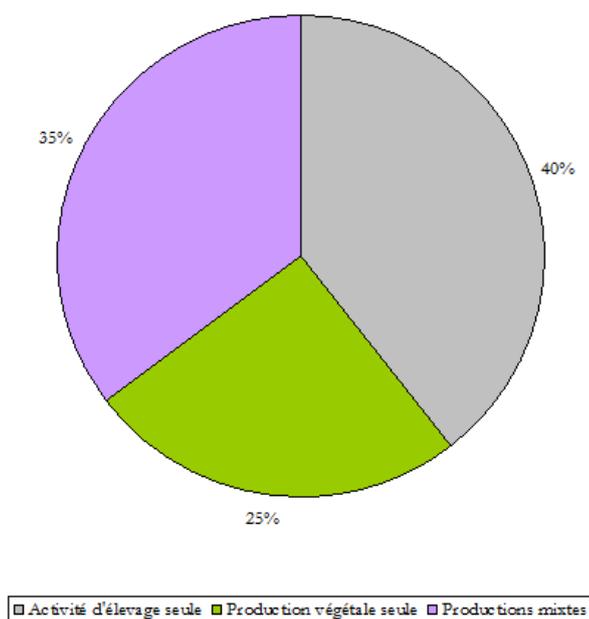


Tableau 6 : Répartition par commune des exploitations selon leur production (Copage, 2014)

	Mono-production		Activités diversifiées		
	Production animale seule	Production végétale seule	Production animale seule	Production végétale seule	Production mixte
Bassurels	67%	0%	0%	0%	33%
Gabriac	20%	0%	10%	20%	50%
Le Pompidou	31%	0%	31%	8%	31%
Moissac VF	70%	0%	10%	20%	0%
Molezon	0%	0%	43%	43%	14%
St Etienne VF	14%	9%	0%	36%	41%
St Martin de L.	25%	0%	13%	13%	50%
Ste Croix VF	20%	13%	7%	20%	40%
	31%	3%	14%	20%	32%

Si l'élevage est présent de manière plus ou moins marquée sur l'ensemble du territoire, la multiplicité des systèmes rencontrés est à souligner.

Les productions secondaires ne sont pas négligeables. Elles garantissent une sécurité de production (« *ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier* »), participent à l'entretien des paysages (entretien du territoire par les troupeaux d'ovin viande) ou permettent de bénéficier du potentiel du territoire (jus et confitures pour valoriser les vergers et petits fruits présents). **Les exploitations agricoles cévenoles s'adaptent avant tout à leur territoire.**

Cette diversité est une richesse pour l'intercommunalité, tant d'un point de vue économique (offre de produits locaux, de prestations d'accueil et d'activités), que d'un point de vue de la mise en valeur de son territoire (les différentes productions occupant des espaces eux aussi différenciés). C'est une particularité à prendre en compte et à favoriser, notamment par l'accès au foncier. En effet, autre spécificité du territoire, il suscite la création d'activités agricoles et de projets de vie.

➤ **Nombre d'animaux sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons**

Toutes productions confondues, le cheptel moyen d'une exploitation équivaut à près de 15 UGB⁹, pour un taux de chargement moyen de 0,27 UGB/ha. Ces pratiques correspondent à des **pratiques d'élevage extensives**.

Sur l'ensemble de la communauté de communes, le taux de renouvellement est environ de 15% pour les cheptels en bovins viande et ovins viande. Il est près de 25% pour les caprins lait.

Le tableau ci-dessous confirme les communes à dominance d'élevage ruminants et équidés, avec un nombre d'animaux par exploitation plus marqué (l'élevage est une production principale) : St Martin de Lansuscle, Le Pompidou et Bassurels.

⁹ Unité de Gros Bétail

Tableau 7 : Effectifs en UGB d'animaux moyens par commune selon la production

Commune	Nb total d'exploitations	Nb d'exploitations d'élevage*	BV	OV	CL	Equins	Total UGB	UGB/ha	UGB/EA
			(en UGB)						
Bassurels	6	6	44,5	44,5	0	0	89,0	0,28	14,8
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		1	4	0	1			
Gabriac	10	5	0	6,0	20,4	5	31,4	0,30	6,3
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		0	2	3	2			
Le Pompidou	13	10	28,5	75,5	18,8	4	126,8	0,32	12,7
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		3	7	4	2			
Moissac VF	10	7	0	10,6	39,3	0	49,9	0,35	7,1
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		0	2	5	0			
Molezon	7	4	0	9,7	18,0	17	44,6	0,27	11,2
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		0	3	1	2			
St Etienne VF	22	7	0	12,0	10,8	47	69,8	0,29	10,0
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		0	6	3	5			
St Martin de L.	16	13	159,74	36,4	12,7	47	255,9	0,23	19,7
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		4	6	3	6			
Ste Croix VF	15	7	22,66	7,9	13,1	2	45,7	0,14	6,5
	<i>Nombre d'exploitations avec</i>		3	3	1	1			
	99	59	255,4	202,6	133,1	122,0	713,1	0,27	11,0

* sont considérés ici que les élevages de ruminants et équidés (hors ruches, volailles, lapins, porcs)

Le maintien, voire la diminution du nombre d'animaux, est fonction de l'âge de l'exploitant et de la situation économique des exploitations. L'augmentation du cheptel dépend des possibilités d'extension ou de construction d'un bâtiment, de l'obtention de foncier suffisant, des contraintes de garde ou de pose de clôtures. L'absence d'autonomie fourragère constitue un frein à l'évolution du cheptel. Quelques exploitations adaptent leur nombre d'animaux d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques (sécheresse etc.).

A l'inverse, les exploitants qui envisagent d'augmenter leur nombre d'animaux sont en phase d'installation ou de développement, de basculement d'une activité à une autre (exemple : caprins lait vers ovins viande), ou pour entretenir leur parcellaire.

➤ Valorisation des productions

- La plupart des productions est **transformée** sur place (63% des exploitations enquêtées), soit via des ateliers individuels présents sur les exploitations, soit via des ateliers collectifs (atelier du Pendédis, GIE Plantes Infuses etc.).

Au moment de l'enquête, 40% des exploitations mobilisent des ateliers collectifs de transformation (châtaignes, PPAM). **Ces ateliers collectifs apparaissent comme de véritable outil de dynamisme local.** Ils facilitent le travail de certains agriculteurs, permettent la diversification d'autres, ou le développement économique de ces structures (main d'œuvre en plus, nouvelle économie etc.). Enfin, la transformation des produits facilite aussi leur conservation avant leur vente : les produits frais exigent une commercialisation rapide.

- 82% des exploitations enquêtées pratiquent la **vente directe** afin de valoriser au mieux leur production.

En moyenne, chacune a 2 modes de commercialisation différents : vente à la ferme, marché régulier, foires, magasin de producteurs etc. La commercialisation en semi-gros ou circuit long est aussi pratiquée par certaines d'entre elles. Les grands bassins de consommation (La Grand-Combe, Alès), proches, sont aussi un avantage dans l'écoulement des produits.

- **48% des exploitations ont un (ou plusieurs) labels de qualité**

Les élevages fabriquent des fromages de chèvres type Pélardon, abattent et vendent en direct les volailles produites. Le miel produit, même en petite quantité, est vendu en direct, tout comme les châtaignes, transformées ou non. Les différents labels permettent une meilleure valorisation des produits, dont voici les plus fréquents :

AOP Pélardon : 15 des 19 exploitations en caprins lait



Le Pélardon est un petit fromage de chèvre, au lait cru et entier. Ce fromage rond à pâte molle est obtenu par coagulation lente, essentiellement lactique. Le décret encadrant ses AOC¹⁰ (2000) et AOP¹¹ (2001) garantit un mode de fabrication et d'affinage traditionnel. Il permet la reconnaissance de son territoire et de ses origines cévenoles et languedociennes. Il s'agit principalement

d'une alimentation du cheptel basée sur le parcours, d'un moulage à la louche à partir de caillé frais, d'un affinage minimum de 11 jours pour permettre le développement de tous les arômes du Pélardon.

Agriculture Biologique : 27 % des exploitations enquêtées



L'Agriculture Biologique garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux.

Nature & Progrès : 9 exploitations



Rassemblant les producteurs et les consommateurs, la marque Nature & Progrès veut promouvoir une agriculture respectant le vivant, ce qui la met à la pointe du développement de l'agro-écologie. Son cahier des charges, plus contraignant que celui de l'AB, assure des produits de qualité ancrés localement. Les producteurs sont certifiés sur la base d'une participation active des acteurs concernés, de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances.

Les autres labels recensés plus ponctuellement sont : Label Rouge, Elovel, Simples.

Les filières d'écoulement plébiscitées par les exploitations locales peuvent être divisées en trois catégories :

- circuit long : maquignons et autres négociants, coopératives, entreprises
- semis-gros : épicerie, grandes et moyennes surfaces, bouchers, restaurant, traiteur, biocoop
- vente-directe : aux particuliers, à la ferme, marchés, foires, boutiques paysannes

¹⁰ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

¹¹ AOP : Appellation d'Origine Protégée

Tableau 8 : Type de produits agricoles et filières d'écoulement (Copage, 2014)

Produits	Filières d'écoulement*		
	Circuit long	Semi-gros	Vente directe
Agneaux	12	5	12
Veaux, broutards	3	1	7
Lait / Fromages	11	9	8
Volailles, œufs	0	1	5
Charcuterie	0	0	1
Lapins	0	1	1
Miel, et produits transformés (pain d'épice, cire)	1	4	20
Châtaigne : frais, sèche, transformée (crème, châtaignons)	6	7	29
Fruits et légumes, soupes	0	8	18
Fleurs/feuilles séchées, huile essentielle, et plants	1	3	8
Confitures, sirops, jus de fruit,	0	4	16
Bière, vin, cidre	0	0	3
Laine	0	0	1
Plants	0	0	1

* une exploitation locale peut associer plusieurs productions, et plusieurs modes de commercialisation

Les exploitations agricoles spécialisées dans la production d'animaux vendus en circuit long estiment la valorisation de leurs produits moins satisfaisante que les agriculteurs vendant en direct. Les agriculteurs ne décident pas des prix de vente, qui varient en fonction du cours des matières premières. L'avenir de la Coopérative de Moissac Vallée Française est une inquiétude récurrente pour les éleveurs concernés, car leur revenu dépend directement de la réussite du groupe. La vente en semi-gros est toujours accompagnée d'une partie des ventes en directe. Les agriculteurs qui pratiquent plusieurs filières d'écoulement cherchent à augmenter la part de distribution par vente directe.

En vente directe, fixer les prix doit aussi être corrélé avec la conjoncture économique et le pouvoir d'achat des consommateurs pour assurer l'écoulement des productions. Elle requiert pour certains exploitants des investissements d'accueil sur place.

Pour d'autres agriculteurs, l'isolement est un frein au développement des exploitations, car il pénalise la commercialisation, les bassins de consommation étant alors jugés éloignés. Les agriculteurs adaptent aussi leur production et vente selon le marché. La demande peut être supérieure à l'offre pour certaines productions comme la volaille.

Les labels de qualité sont également garants d'une meilleure valorisation des produits, en adéquation avec les charges liées à certains labels (cotisations pour l'AB etc.).

Les agriculteurs de la Cévenne des Hauts Gardons adaptent leur production, en quantité, qualité et diversité, en fonction d'une part du marché, et d'autre part de leur possibilité interne (temps, possibilité physique). Souvent, ils précisent qu'ils « se contentent de peu ». La part d'autoconsommation des produits par les exploitants est aussi importante.

3.3 Surfaces mises en valeur par les exploitations

➤ Surfaces agricoles à l'échelle de l'intercommunalité

D'après le RGA 2010, la SAU¹² a fortement diminué depuis 1988 sur le territoire de la CC de la Cévenne des Hauts Gardons, avec une baisse de 65 % en 22 ans. Cette régression suit les tendances de la CC voisine (-69% sur la même période), voire du département, malgré une chute des surfaces agricoles moins importante (baisse de 6 % en Lozère). Cette régression est davantage marquée entre 1988 et 2000 que sur la décennie suivante (résultat de l'exode rural).

Tableau 9 : Evolution de la surface agricole de 1988 à 2010 (RGA, 2010)

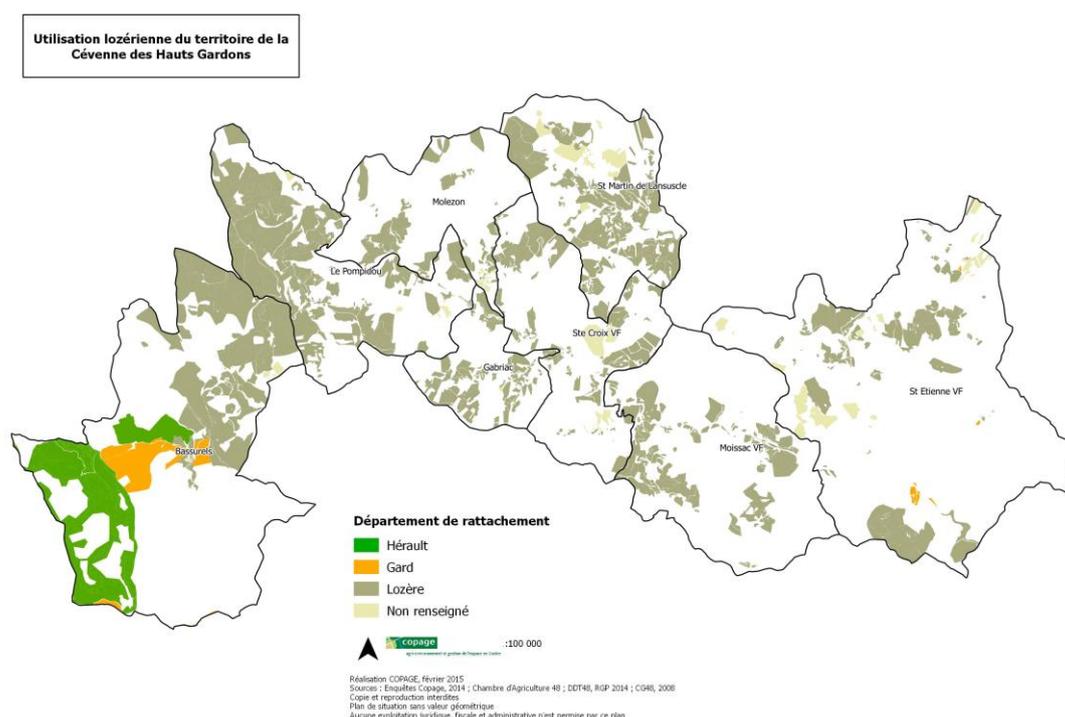
	Superficie agricole utilisée				
	<i>en hectare</i>			Evolution 1988-2000	Evolution 2000-2010
	1988	2000	2010		
CC Cévenne des Hauts Gardons	4 703	2 219	1 657	-53%	-25%
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	3 154	1 150	982	-64%	-15%

Toutefois, les données recensées lors de l'enquête COPAGE font état de près de **6 290 ha** valorisés par l'activité agricole, soit **30 % du territoire intercommunal**. Selon les données de l'enquête COPAGE et le Registre Parcellaire Graphique anonyme de 2014,

- 5 370 ha sont mis en valeur sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons par les exploitations locales (85 %) ;
- 920 ha sont mis en valeur par les exploitations extérieures au territoire (15 %).

Comme indiqué précédemment, il faut rappeler que ce registre ne peut être considéré exhaustif.

Figure 9 : Utilisation lozérienne du territoire agricole



Cette répartition témoigne du peu de mouvements entre les communes : les déplacements entre les vallées sont en partie freinés par les contraintes naturelles. Toutefois, la recherche de foncier des exploitations enquêtées les amène à prospecter au-delà des limites communales.

➤ **Assolement**

Selon l'enquête COPAGE, sur le territoire de la communauté de communes, les surfaces pastorales (parcours, landes, châtaigneraies pâturées) représentent **au minimum 80% de la surface agricole totale** (est considéré la part des surfaces dont l'assolement n'est pas connu). Les surfaces productives regroupant les prairies temporaires, naturelles, les vergers, vignes, les surfaces maraîchères, représentent au moins 9% de la surface agricole. Les châtaigneraies déclarées à la fois pour le pâturage et la production représentent 13 % du territoire communal.

Tableau 10 : Assolement de la surface agricole totale de la CC de la Cévenne des Hauts Gardons (Copage, 2014)

	surface (en ha)
Surface productive	569
Surface pastorale	4 239
Chataigneraie	836
<i>dont uniquement productive</i>	103
<i>dont uniquement pastorale</i>	627
<i>mixte</i>	106
Autre (bois, temporairement non exploitable)	296
Libellé inconnu	350
	6 290

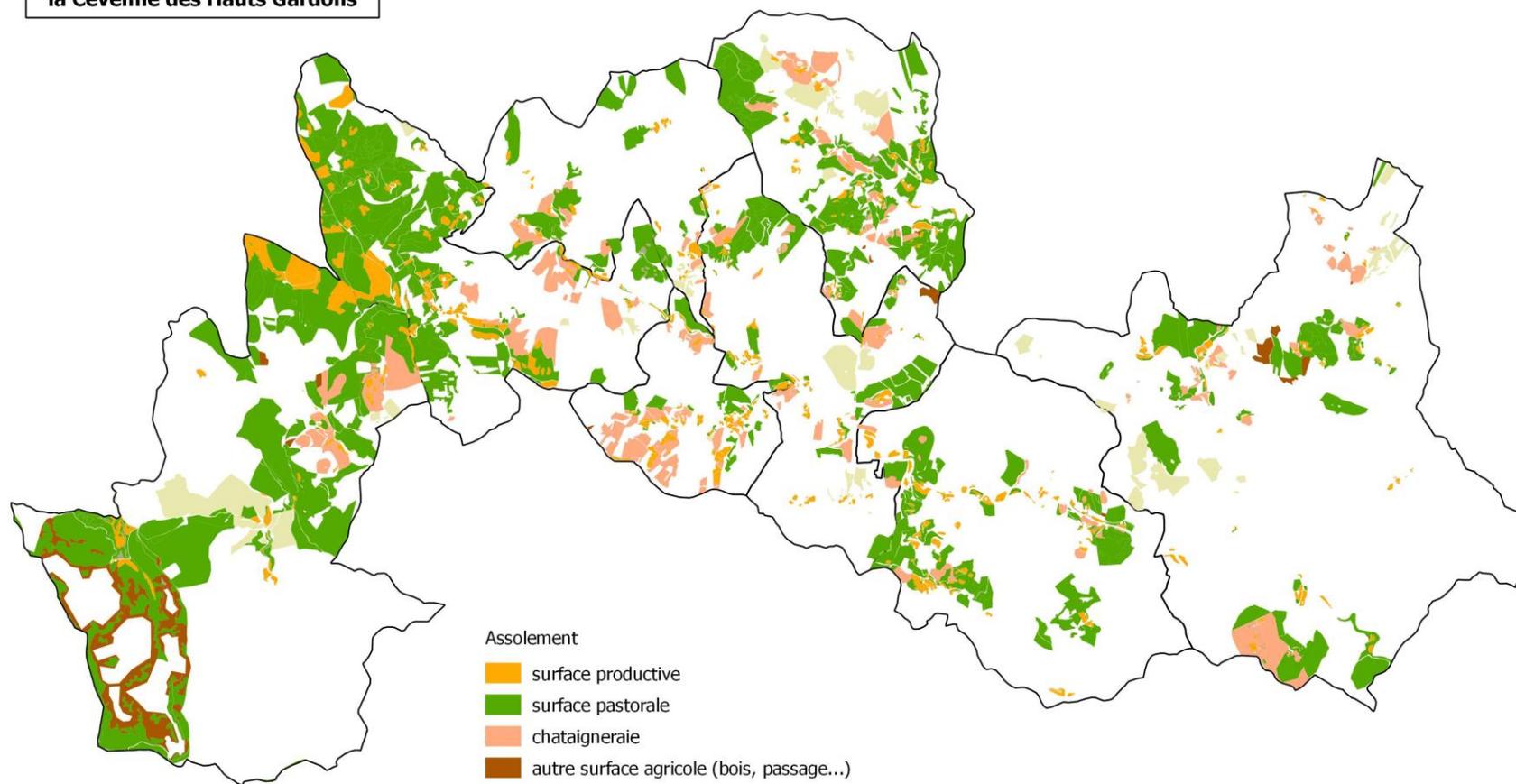
Figure 10 : Assolement simplifié de l'intercommunalité (Copage, 2014)

avec : Surfaces productives = prairies temporaires + prairies permanentes + surfaces maraîchères et plantes aromatiques et médicinales + vergers et vignes

Surfaces pastorales = parcours et estives.

Châtaigneraie = Châtaigniers de production et/ou de pâturage

**Surface agricole
Communauté de Communes de
la Cévenne des Hauts Gardons**



Assolement

-  surface productive
-  surface pastorale
-  châtaigneraie
-  autre surface agricole (bois, passage...)
-  surface agricole non renseignée



1:100 000

Réalisation COPAGE, février 2015
Sources : Enquêtes Copage, 2014 ; Chambre d'Agriculture 48 ; DDT48, RGP 2014 ;
CG48, 2008
Copie et reproduction interdites
Plan de situation sans valeur géométrique
Aucune exploitation juridique, fiscale et administrative n'est permise par ce plan

4 Outils d'exploitation du territoire par les agriculteurs

4.1 Surfaces des exploitations agricoles et modes de faire-valoir

En moyenne, une exploitation de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons exploite 46 ha, dont 95 % sur le territoire intercommunal, le reste étant sur des communes plus ou moins proches (St Germain de Calberte, St André de Lancize, St Hilaire de Lavit, St Martin de Boubaux, Vébron etc.). Il s'agit majoritairement de surfaces pastorales, ou d'exploitations en limite de plusieurs communes. Certaines exploitations ont des sites très espacés dans le Gard ou en Isère. Il peut s'agir d'emplacements pour des ruchers ou de parcelles d'arbres fruitiers.

De ce fait, les exploitations locales sont très dépendantes de la pérennité des terres agricoles de l'intercommunalité.

La taille moyenne des exploitations varie entre 0,1 à 243 ha, et est inférieure à la moyenne du département (91 ha¹³). La surface exploitée est très variable entre les exploitations de la commune, selon qu'il s'agit d'élevage ou de productions végétales.

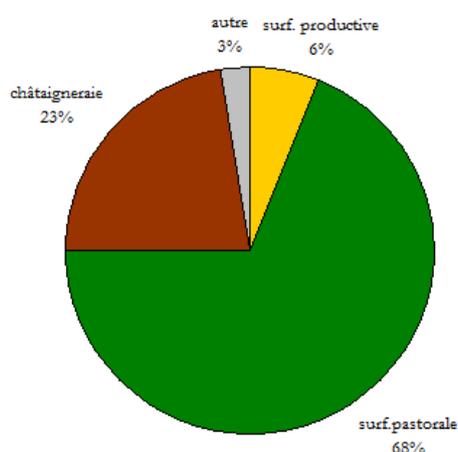
Cela s'explique d'abord par la présence ou non d'un cheptel ruminant. Le besoin en surfaces pastorales est fort. D'autres facteurs peuvent aussi être considérés : emplacement et contraintes de territoire, main d'œuvre disponible, historique de l'exploitation, projets et dynamique de l'exploitation, etc.

La surface moyenne d'une exploitation en élevage ruminant et équidés est de 62 ha. Les systèmes d'exploitation sont avant tout basés sur le pâturage, et la valorisation des parcours. Les surfaces pastorales sont majoritaires et essentielles pour limiter les frais d'achat de fourrage. En effet, les surfaces "productives" sont insuffisantes pour fournir la ration hivernale aux troupeaux. **L'autonomie en fourrages, vraie préoccupation des éleveurs, n'est pas atteinte.**

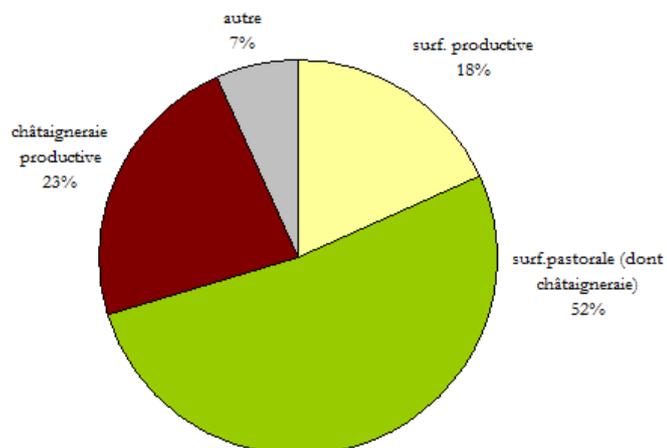
A l'inverse, pour une exploitation spécialisée en production végétale, ou avec des élevages dits « hors-sols », c'est-à-dire sans besoin de pâturages (volailles, porcs, lapins), la surface moyenne est de 8 ha.

Figure 11 : Assolement moyen d'une exploitation (Copage, 2014)

SAU d'une exploitation avec élevage ruminant et équidés : 62 ha



SAU d'une exploitation spécialisée en production végétale : 8 ha



¹³ Agreste, RGA 2010

➤ Parcelle et maîtrise foncière

La distribution du parcellaire d'une exploitation est primordiale. Le morcellement et la dispersion peuvent engendrer une augmentation du temps et des frais de parcours. Cela peut signifier également une difficulté quant à la cohabitation des différents usages agricoles et non agricoles.

La plupart des exploitants agricoles du territoire intercommunal juge que leur parcellaire est suffisamment proche du siège de leur exploitation (82%) et groupé (66%). **Il s'agit de critères de choix importants dans la recherche de nouvelles parcelles.** Par exemple, un éleveur en caprins lait cherche un parcellaire proche du bâtiment pour limiter les temps de déplacements face à la contrainte hebdomadaire (matin et soir) de la traite.

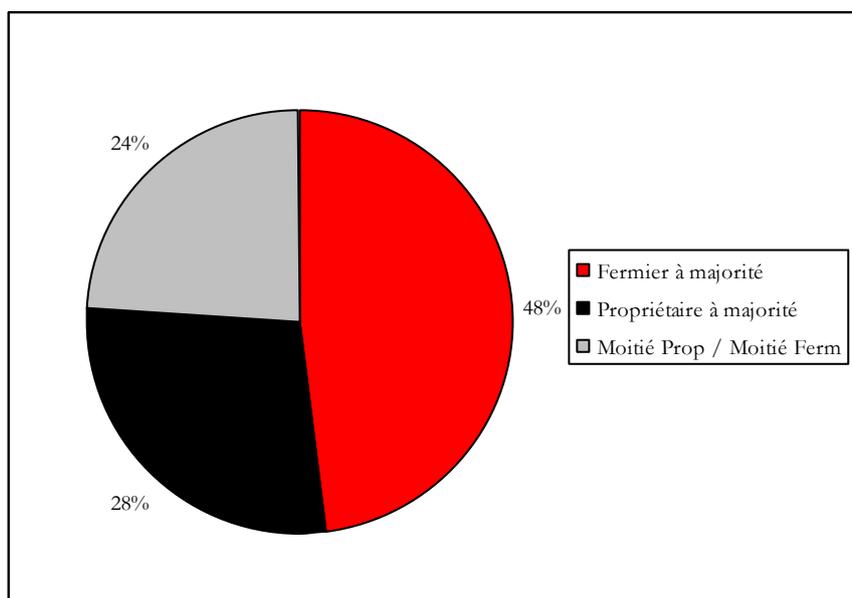
Figure 12 : Appréciation du parcellaire par les exploitants (Copage, 2014)

Appréciation du parcellaire	Nombre d'exploitations	Proportion
Proche	75	82%
Eloigné	17	18%
Groupé	61	66%
Moyennement groupé	19	21%
Dispersé	12	13%

Certains exploitants ont des lots de parcelles groupés, mais éloignés les uns des autres. Le morcellement du parcellaire et l'enclavement du bâtiment empêchent le développement logique et pratique du système d'exploitation (création de parcs, temps de déplacement, énergie fossile consommée etc.). Cela est parfois lié aux constructions de maisons secondaires, et peut être un facteur clé de compétitivité entre professionnels agricoles.

La maîtrise foncière s'avère une donnée importante pour les exploitations. On peut constater que 48% d'entre elles sont « majoritairement fermier » des surfaces qu'elles valorisent (figure 14). Plusieurs cas sont rencontrés : fermier de propriétaires privés (majorité), des parents, ou dans le cadre d'indivision. **En moyenne, une exploitation est propriétaire de 42% des surfaces**, le reste étant en fermage.

Figure 13 : Répartition des exploitations selon la surface exploitée en propriété (Copage, 2014)



Sur certaines communes, la proportion de fermiers à majorité est plus importante. Cette disparité est mise en évidence dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Pourcentage de 'fermiers à majorité' par commune (Copage, 2014)

	Pourcentage de 'fermiers à majorité'
Bassurels	33%
Gabriac	20%
Le Pompidou	38%
Moissac VF	60%
Molezon	43%
St Etienne VF	50%
St Martin de L.	53%
Ste Croix VF	67%

L'exploitation d'une propriété familiale est un réel atout en Cévennes. Bien que son entretien coûte cher, la maîtrise foncière est assurée, et sécurise le travail de l'exploitant à long terme. C'est le cas pour 30% des personnes enquêtées, qui sont propriétaires en majorité (cf. graphique ci-dessus).

La précarité du foncier est liée au manque de formalisation du fermage qui est relativement fréquente et importante : 63% des exploitations en fermage ont des baux non écrits. Or, comme énoncé précédemment, la surface moyenne des exploitations est « relativement faible », ce qui implique que la moindre perte de foncier peut amener une déstabilisation de l'activité agricole. Dans certains cas, cela peut remettre en cause la pérennité et la possibilité de reprise de l'exploitation.

Les situations de fermage sont peu sécurisées : entente, arrangements oraux, prêts, indivisions. Les pratiques les plus courantes sont des prêts à usage gratuits, contre entretien et travaux sur la parcelle privée, ou paiement en nature (fromage, agneaux...). Cela permet aux agriculteurs de s'affranchir des frais de notaires, et aux propriétaires d'avoir une propriété entretenue.

Ce relationnel engage la bonne foi des deux parties, et rassure les propriétaires. En effet, ces derniers craignent d'être dépourvus de leur bien en faisant un bail à un agriculteur, et par conséquent de démunir leurs héritiers. Très attachés à la propriété familiale des Cévennes, ils sont prudents et veulent rester libres de leur bien. Certains préfèrent refuser l'entretien de son bien par un agriculteur, que de formaliser un bail. Une autre explication du non-engagement des propriétaires, évoquée par les enquêtés, porte sur l'éventuel passage en zone constructible des parcelles actuellement utilisées par l'agriculture.

De nombreuses conséquences indirectes en découlent : entretien du territoire minimal, projet agricole à court terme, pas d'investissement pour améliorer la parcelle agricole (rénovation de châtaigneraie, ouverture), relationnel avec les propriétaires usant pour les agriculteurs, crainte de reprise par les propriétaires des terres remises en état par les agriculteurs. L'accès aux terres, rares et limitées, augmente leur prix et freine l'installation agricole.

La perte des parcelles agricoles du fait de la progression de l'urbanisation n'est pas une crainte en soi. Les exploitations craignent d'avantage la perte des surfaces exploitées du fait de l'insécurité des accords.

Concernant les projets au niveau du foncier, les exploitants recherchent des terres par sécurité (arrangement oral interrompu), ou du fait de leur projet de développement de leur activité.

Certains fermiers envisagent d'acquérir à mesure les parcelles louées et mises en vente, lorsque les propriétaires font ce choix là ou suite à un arrangement de famille. La faiblesse des opportunités est régulièrement déplorée par les agriculteurs.

Par ailleurs, selon les projets (augmentation du cheptel, installation), disposer de nouvelles parcelles à exploiter sera indispensable à leur réalisation.

➤ **Exploitation des surfaces par les agriculteurs**

De façon plus ou moins continue, les terres ont fait l'objet d'améliorations foncières : aménagements pastoraux, réouverture et entretien des prairies et pâturages, pose de clôtures, réhabilitation, greffage et rénovation de châtaigneraies. Des échanges de parcelles entre agriculteurs ont été / seront réalisés. Le souhait de remembrement a été évoqué très ponctuellement (moins de 5 exploitants).

Concernant les interventions futures sur les parcelles, il s'agira de poursuivre les mêmes améliorations foncières, et de les entretenir. Renforcer la protection par rapport aux dégâts de gibier est une préoccupation.

Les contraintes de territoire étant telles, les projets d'intervention et d'amélioration sont réalisés petit à petit. Néanmoins, les personnes enquêtées évaluent de façon positive les **potentialités du territoire** sur lequel ils vivent et évoluent.

4.2 Bâtiments agricoles

Les exploitations disposent quasiment toutes de bâtiments agricoles de stockage, d'élevage ou d'atelier de transformation ou de clèdes. Il s'agit souvent de bâtiment en auto-construction.

Pour les exploitations d'élevage, il peut s'agir d'anciens bâtiments, avec la bergerie ou l'étable au rez-de-chaussée, et la grange à l'étage ; de bâtiments récents (moins de 15 ans), ou de simples abris sommaires. Si certaines exploitations n'ont pas de bâtiment, c'est qu'elles sont en plein air, en phase d'installation, ou l'exploitant envisage d'en construire un.

Il y a également plusieurs tunnels et hangars à matériel. Les fromageries, les ateliers de transformation ou de stockage pour les productions végétales peuvent être inclus dans la maison d'habitation. Les clèdes, nombreuses, sont souvent des bâtis anciens largement utilisées. Enfin, les points de vente en direct, gîte et table d'hôte sont présents sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons.

Les bâtiments sont souvent en propriété propre de l'exploitation ou en fermage à la famille. Si ce n'est pas le cas, les agriculteurs ont choisi des structures démontables, pour laisser le site tel quel après leur départ ou pour s'affranchir d'éventuels désaccords.

5 Problématiques des systèmes d'exploitation

Au travers des enquêtes, les agriculteurs ont fait part de remarques, et parfois d'inquiétudes, concernant le fonctionnement et l'évolution de leur système d'exploitation au regard de leur environnement. Les différents points énumérés ci-dessous reprennent les observations faites durant les entretiens individuels.

5.1 Problématiques 'foncières'

➤ Accès au foncier et installation agricole

45 % des exploitations souhaiteraient, dans la mesure du possible, pouvoir exploiter **davantage de surfaces**. Les agriculteurs recherchent principalement des surfaces à proximité de l'assolement en place. Il peut s'agir de surface pastorale, de surface castanéicole (pour répondre aux menaces du cynips) ou de surfaces pour permettre le maintien de l'activité économique établie.

De même, l'autonomie fourragère est plutôt difficile à atteindre pour les éleveurs, surtout face aux sécheresses répétées. Ils souhaiteraient disposer d'avantage de surfaces fauchables, en s'assurant des prés aujourd'hui exploités mais également en disposant de nouvelles parcelles. Cependant, les opportunités sont rares sur le secteur.

Pour d'autres, l'insuffisance du foncier vient du fait de la précarité du mode de faire-valoir en place, actuellement sur le parcellaire utilisé (voir paragraphe ci-après). Le fermage n'étant pas sécurisé (absence de bail), les personnes concernées souhaitent pouvoir acquérir ou au moins louer d'autres surfaces afin d'assurer la suite en cas de perte des dites surfaces précaires.

Or, l'accès à « un bout de terre » est très long et pas systématiquement fructueux, et la pression foncière est forte. Plusieurs raisons sont évoquées : attractivité du territoire, propriétaire attaché à leur terrain, pression de la chasse, prix des terres, vente de la totalité d'un mas trop onéreuse pour l'agriculteur etc. Cette pression foncière augmente le coût des terres, rendant impossible leur achat par des personnes souhaitant s'installer.

La construction des maisons secondaires sur certaines communes accentuent les phénomènes de maillage du territoire et de dispersion du parcellaire agricole. Parallèlement, la problématique d'installation ou de reprise d'exploitation existante par des personnes non originaires des Cévennes pose la question du besoin en logement des nouveaux arrivants.

La mise en place du PLUi est accueillie favorablement par les exploitants : comme outil permettant de préserver les terres agricoles, mais permettant aussi le développement voire le maintien de leur activité économique. Les agriculteurs espèrent que ce document freinera la pression foncière locale (en délimitant notamment les zones constructibles, qui pourront alors permettre des prêts plus sécurisés), et permettra des zones constructibles pour des projets de bâtiments agricoles. Le respect des distances réglementaires entre bâtiments d'exploitation et habitations est jugé comme une garantie nécessaire.

➤ **Précarité des modes de faire-valoir**

Comme indiqué dans les lignes précédentes, beaucoup des terres mises en valeur par les 99 exploitations enquêtées sont en fermage. Concernant les modalités, il s'agit de baux verbaux pour 63% des parcelles en fermage, contre 37% en baux écrits. La pérennité des fermages est très variable, les exploitations ayant rarement un seul propriétaire foncier.

De manière générale, il semble que les relations avec les propriétaires soient correctes. Il existe quelques tensions, notamment d'accès aux parcelles (voir paragraphe suivant) et de compréhension du travail de l'agriculteur et ses contraintes liées à la PAC (les propriétaires ne connaissent pas les engagements de l'agriculteur avec l'Europe), ou le fait de ne pas pouvoir améliorer les parcelles comme souhaité par le fermier. D'autre part, certains propriétaires souhaitent re-boiser des parcelles agricoles, au grand désarroi des agriculteurs. Enfin, certaines exploitations ont des interrogations sur les intentions des propriétaires : souhaiteront-ils vendre en constructible ? souhaiteront-ils reprendre le bien pour eux ? etc.

En lien avec la procédure d'élaboration du P.L.U.i, certains exploitants craignent pour le devenir de parcelles agricoles à proximité de certains villages sur le territoire de la communauté de communes. Outre la diminution de la surface agricole proprement dite, ils redoutent une perte de fonctionnalité pour le travail (réserves fourragères, accords oraux arrêtés, anticipation des pertes de rendement liées à l'arrivée du cynips du châtaigner etc.).

1/4 des personnes interrogées sur la question ont exprimées **une inquiétude liée à l'urbanisation** (habitat, infrastructures routières). Certaines exploitations en zone cœur de Parc national des Cévennes, en site classé, très isolées ou ayant un manque d'eau avéré, ont peu de craintes liées à l'urbanisation.

Face à ces inquiétudes, des agriculteurs ont exprimé le souhait que l'intercommunalité préserve **les terres à vocation et potentiel agricoles**, notamment les terres productives, à fort potentiel agronomique, facilement mécanisables. Il s'agit souvent de parcelles plates en fond de vallée et proches des cours d'eau ; ainsi que des prés de fauche et des terres maraîchères proches des hameaux et villages (terrains potentiellement constructibles).

➤ **Difficultés de cheminement**

Sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, la situation des cheminements relevant de compétences publiques est globalement satisfaisante. Des aménagements déjà réalisés sont appréciés. Certains exploitants identifient des problèmes ponctuels de cheminement (entretien ou élargissement de route ou chemins). A titre d'exemple, sur la commune de St Martin de Lansuscle, certaines portions de routes étroites limitent les livraisons, freinant ainsi le développement des exploitations. Des chemins ou routes anciennes peuvent ne plus être adaptés au matériel agricole.

La route de la corniche est à la fois appréciée par les agriculteurs comme un atout pour les livraisons, mais aussi comme une contrainte pour la gestion des troupeaux. Les chemins qui se ferment illustrent aussi le manque de passage d'animaux d'élevage.

Toutefois, **des difficultés d'accès aux parcelles agricoles relèvent souvent de mésententes avec des privés** : des propriétaires refusent le passage d'engin agricole ou de troupeaux, handicapant fortement le travail quotidien de l'agriculteur. Certains d'entre eux ont dû investir

dans du matériel pour créer de nouvelles pistes (investissement non mobilisé pour les productions agricoles).

5.2 Problématique liée à la ‘fermeture du milieu’

➤ Gestion des broussailles

La fermeture des milieux est une réelle préoccupation pour les agriculteurs interrogés. La mise en valeur de terre, leur ouverture et leur entretien sont coûteux, chronophages et énergivores. Bien que du matériel collectif soit utilisé par certains agriculteurs, la plupart est peu ou mal équipé. Ils n’ont d’ailleurs pas les moyens de faire appel à des prestataires de services. De plus, rénover des châtaigneraies est un investissement, parfois limité par la non maîtrise foncière du parcellaire.

La fermeture des milieux s’accompagne également d’accès difficiles.

L’élevage et la gestion pastorale des parcours sont considérés par beaucoup d’agriculteurs comme moyens pour entretenir le paysage. A titre illustratif, certaines exploitations spécialisées en production végétale ont quelques animaux pour assurer l’entretien des terres. Malheureusement, les personnes enquêtées mettent aussi en avant la diminution des cheptels sur le territoire, corrélée parfois avec une diminution du nombre d’agriculteurs et une conjoncture économique délicate.

➤ Dégâts de la faune sauvage

Les **dégâts causés par les sangliers et cervidés** sont évoqués comme limite importante au développement voire à la reprise d’exploitation agricole, notamment sur des surfaces maraîchères.

5.3 Autres difficultés d’exploitation

Lors des entretiens, les agriculteurs ont fait part d’autres difficultés qu’ils rencontrent sur le territoire.

➤ Menaces de la filière castanéicole

Les castanéiculteurs soulignent leur crainte vis-à-vis de **l’arrivée du cynips**, qui peut entraîner une baisse de 60 à 80 % de la production fruitière. Les recherches de châtaigneraies (à rénover, à planter) seront fréquentes pour compenser au mieux les pertes des châtaigneraies existantes.

De plus, au niveau national, la plantation de châtaigniers en zone de plaine inquiète certains castanéiculteurs qui ne seront plus compétitifs. L’importance d’un label AOP Châtaignes des Cévennes pourrait être une réponse à cette menace.

➤ **Avenir de la Politique Agricole Commune (PAC)**

Au moment de l'enquête, la Politique Agricole Commune (PAC) est en cours de révision, avec de nombreuses incertitudes pour les prochaines années. Cette réforme pose des inquiétudes notamment aux éleveurs qui craignent un arrêt de l'éligibilité de leur surface pastorale (châtaigneraie, chêne vert). Cela représenterait un manque à gagner financier non négligeable dans l'équilibre des exploitations. La viabilité des exploitations est fonction de ces aides européennes, qui sont, rappelons-le, revalorisées très localement.

➤ **Accès et gestion de la ressource en eau**

La crainte pour la pérennité de **la ressource en eau** a également été évoquée, qu'il s'agisse du manque d'eau sur les parcelles ou pour la consommation en eau potable. Cette inquiétude est aussi exprimée en lien avec les évolutions climatiques.

➤ **Restrictions liées aux milieux protégés**

Pour certaines personnes interrogées, la présence d'entité de préservation des milieux naturels est considérée comme un atout, pour d'autres comme une contrainte. En effet, elle garantit la non défiguration du paysage par une urbanisation incontrôlée d'une part, comme elle sanctuarise le territoire, rendant impossible toute construction pour le développement de l'activité agricole comme pour l'habitat d'autre part.

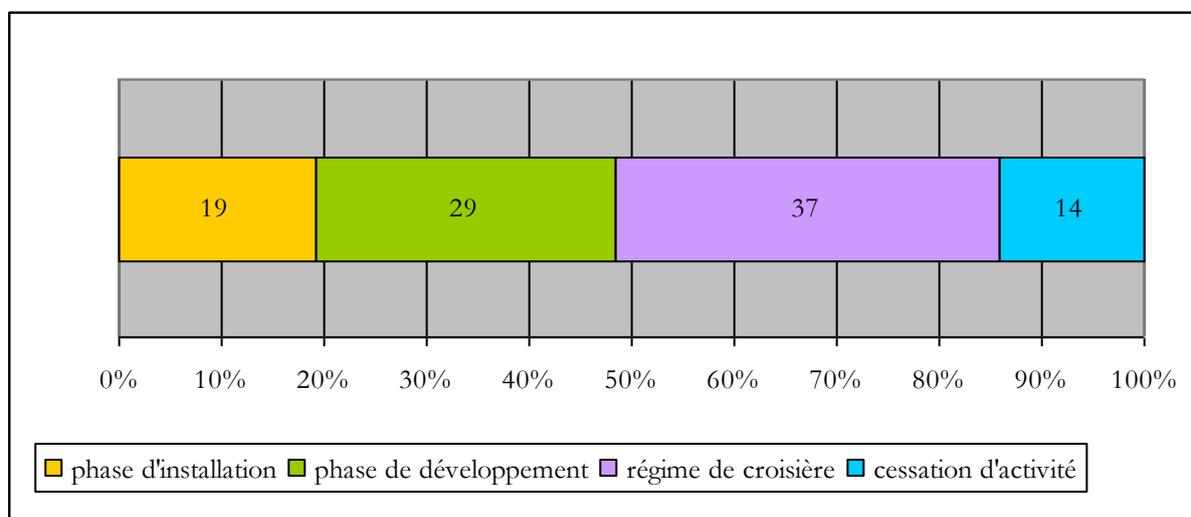
6 Pérennité et perspectives des exploitations agricoles

6.1 Dynamique des exploitations

Sur les 99 exploitations agricoles enquêtées, **37 % des exploitations se trouvent dans une situation de stabilité** dite de "régime de croisière". Ce pourcentage peut être rapproché avec la classe d'âge majoritaire des 50 à 59 ans.

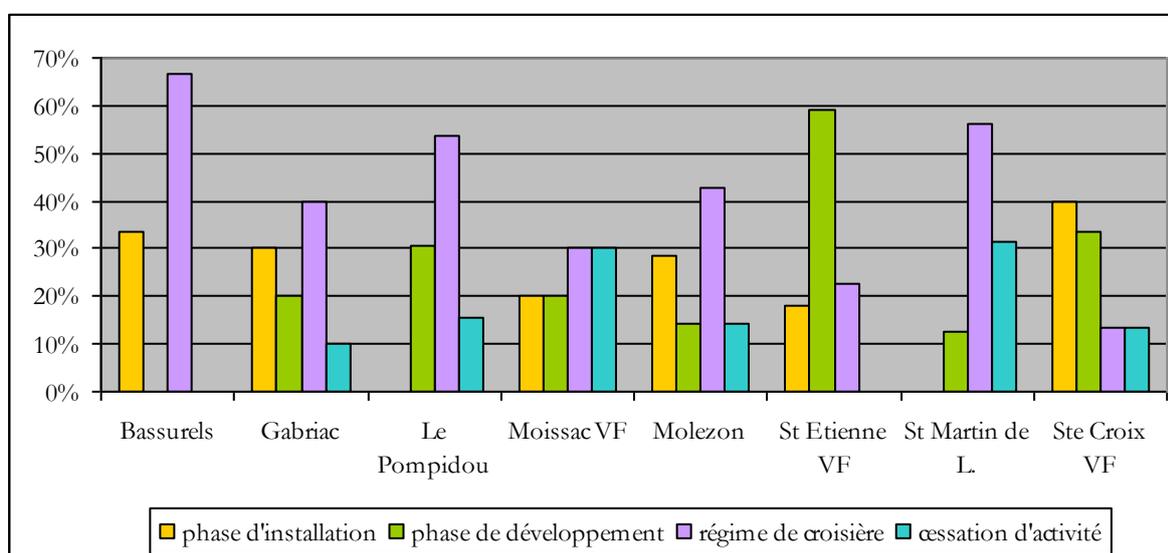
Près de 30% affirment être **en phase de développement** avec des projets d'agrandissement (hausse du cheptel, de la production et/ou de la surface exploitée, installation du conjoint, création de GAEC), d'évolution de la production (diversification) ou d'amélioration des outils de production (bâtiments notamment). En considérant les personnes en cours d'installation, 48 % de la population agricole enquêtée ont une activité fragile, avec des investissements, des recherches de débouchés commerciaux et de construction d'activités.

Figure 14 : Dynamique des exploitations agricoles du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons (Copage, 2014)



Respectivement 19% et 14 % des exploitations se déclarent en phase d'installation et en phase de cessation d'activité. A l'échelle intercommunale, un équilibre entre les départs à la retraite et les nouveaux installés semblent opérer, mais de fortes disparités sont constatées d'une commune à l'autre.

Figure 15 : Dynamique des exploitations agricoles par commune (Copage, 2014)



La problématique de reprises des exploitations est surtout illustrée sur les communes de St Martin de Lansuscle et Bassurels. En effet, la part des exploitations en régime de croisière et en phase de cessation d'activité n'est pas (ou peu) compensée par la part des exploitations en phase de développement ou d'installation. A l'inverse, les communes de St Etienne Vallée Française et Ste Croix Vallée Française semblent avoir une dynamique d'installation et de développement plus prometteuse. Soulignons toutefois la fragilité de certains systèmes d'installation, pas assez viables pour assurer la pérennité des créations d'exploitation (voir paragraphe 6.2. Situation économique des exploitations).

Majoritairement, les exploitants souhaitent maintenir voire augmenter leurs activités. Ils ont conscience que la diversité des productions et les spécificités de leur territoire sont les atouts, les « cartes à jouer » pour l'avenir, mais qu'elles peuvent également s'avérer être leur handicap majeur.

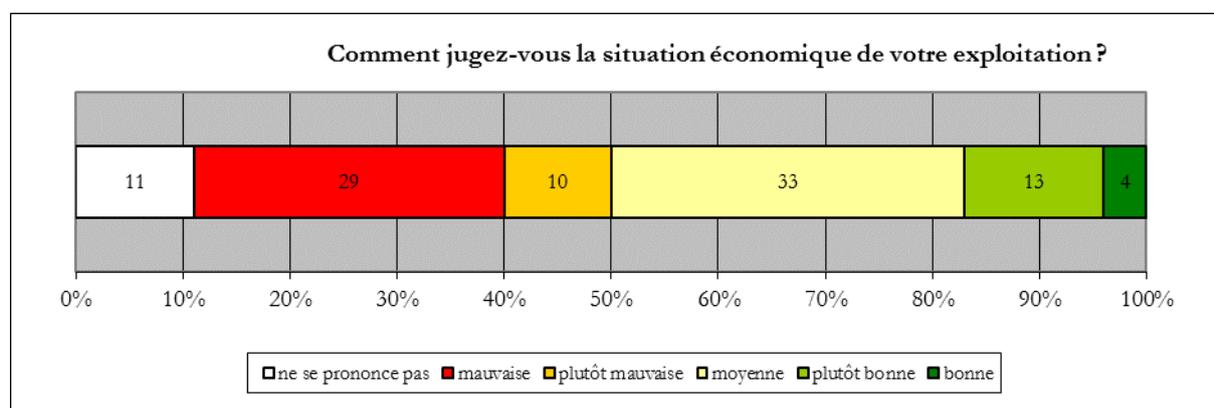
6.2 Situation économique des exploitations

Sur un plan économique, près de **40 %** des personnes enquêtées jugent leur situation **plutôt mauvaise à mauvaise**. Des investissements en cours, la conjoncture économique ou les conditions climatiques expliquent en partie cette estimation. Par exemple, les trois dernières années ont été très difficiles pour les productions apicoles.

11% des personnes ne se prononcent pas sur cette question, ayant peu ou rien commercialisé au moment de l'enquête. Pour certaines créations ou reprises d'exploitations, un apport en capital initial (héritage, aides financières, économies réalisées par un emploi extérieur) a facilité l'installation, et a été souligné par les personnes enquêtées. Le choix des productions et mode de valorisation s'adaptent au besoin des exploitants et leur famille, ainsi qu'à leurs projets professionnels et personnels.

31% des personnes enquêtées jugent leur situation économique **moyenne, 17% bonne à très bonne**. Soulignons l'importance d'un travail extérieur (soit porté en activité secondaire, soit grâce au salaire du conjoint) pour assurer un revenu pour la famille. Enfin, certains agriculteurs perçoivent des revenus extérieurs à leur activité (locations de logement, RSA, PAC).

Figure 16 : Situation économique des exploitations (Copage, 2014)



6.3 Atouts et contraintes des exploitations

Le tableau ci-dessous indique les atouts et contraintes de fonctionnement des exploitations, cités spontanément par les éleveurs, par ordre de récurrence :

Tableau 12 : Points forts et points faibles identifiés par les exploitations pour l'avenir (Copage, 2014)

Points forts et Atouts	Points faibles et Contraintes
Terres proches et groupées	Manque de surface. Accès au foncier et précarité de maîtrise foncière
Parcellaire aménagé (clôtures, ouverture, rénovation châtaigneraie)	Parcellaire morcelé, dispersé (maillages liés aux réseaux routiers/maisons secondaires)
	Terrains pauvres, peu mécanisables
Bâtiments fonctionnels et accessibles, matériel divers et amorti	Accès difficile
Diversification des productions	Manque de main d'œuvre. Surcharge de travail à certaines périodes de l'année
Débouchés (vente directe...)	Conditions de travail difficiles, contraintes naturelles (pente) et usure physique
Valeur ajoutée liée à une production, à la transformation ou un label	
	Bâti ancien, matériel vieillissant
Production et troupeau fonctionnels	
Système d'exploitation cohérent, adapté aux potentiels du milieu naturel et socio-économique	Difficultés à vivre de sa production
Habitat isolé, tranquillité au travail et qualité de vie	Isolé, accès difficiles (difficultés de livraison, accès aux bassins de consommation)
Autosuffisance, autonomie fourragère	Gestion de la broussaille, énergie, coût et temps de travail pour rouvrir / aménager les parcelles
Surface mécanisable ou irrigable	Contraintes naturelles et aléas climatiques
Entraide, outils collectifs (ateliers collectifs, CUMA, GIE, GP)	Menaces de bio-agresseurs (cynips, problème sanitaire sur troupeau)
Entente avec les agriculteurs et propriétaires	Dégâts de la faune sauvage
Situation géographique et climat favorable (hiver doux, parcours, fourrages)	Gestion de l'eau et accès à la ressource
	Incertitude sur l'avenir, sur la future P.A.C.
	Exigences liées aux milieux protégés (PnC, site Natura 2000)

Bien que les situations soient relativement diverses d'une exploitation à l'autre, **le parcellaire constitue le principal élément cité par les éleveurs comme essentiel au bon fonctionnement des exploitations** (qu'ils soient considérés dans leur cas comme un atout ou une contrainte).

Sur le territoire de la CC de la Cévenne des Hauts Gardons, la dynamique d'installation et les perspectives des exploitations sont relativement variables d'une commune à l'autre. Néanmoins, les difficultés d'accès au foncier, notamment le mode de faire-valoir et la recherche de terres, font persister une précarité pour les activités agricoles.

7 Urbanisme et agriculture : rappels réglementaires

Toutes les exploitations de la communauté de communes sont actuellement soumises au **Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)**. D'une façon générale, ce dernier définit les distances d'éloignement à respecter vis à vis des habitations des tiers aussi bien pour l'implantation des bâtiments d'élevage que pour leurs annexes : fosse à lisier, aire à fumier, silo couloir (**50 mètres**).

Pour certaines exploitations, en raison du nombre d'animaux présents, le R.S.D. ne s'applique pas car le cheptel est de type familial, restreint.

La Loi d'Orientation Agricole de Juillet 1999 a introduit la « **règle de réciprocité** » : l'implantation de constructions de tiers doit respecter la même règle de distance qui s'impose à l'installation agricole. Cette loi, du fait de la présence de bâtiments d'élevage à l'intérieur des hameaux ou villages, est très vite apparue contraignante et d'une application complexe dans les zones à vocation d'élevage.

En Décembre 2000, la Loi de Renouveau Urbain introduit une **possibilité de dérogation** à la distance d'éloignement, après consultation de l'avis de la Chambre d'Agriculture. Par ailleurs, la loi précise que les documents d'urbanisme doivent être élaborés en veillant à mesurer l'espace urbanisé et préserver au mieux les espaces agricoles.



**MISE A JOUR DE L'ETUDE DE L'ACTIVITE AGRICOLE
PREALABLE A L'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Territoire de l'ancienne Communauté de Communes
De la Cévenne des Hauts-Gardons**

DOCUMENT PUBLIC

***COPAGE - Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental
et de gestion de l'espace du département de la Lozère - Avril 2021***

Contexte de l'étude

En 2014-2015, une première étude agricole a été menée par COPAGE sur le territoire de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts-Gardons. L'objectif fut d'obtenir des informations agricoles détaillées sur le territoire dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme intercommunal.

En 2021, COPAGE est de nouveau sollicité pour apporter son expertise dans la mise à jour des données statistiques et cartographiques des exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire.

1. Méthode et moyens utilisés

114 exploitations agricoles ont été identifiées au sein de la communauté de commune des Hauts-Gardons. Selon leur statut, chaque exploitation a été contactée :

- Les exploitations agricoles ayant été enquêtées en 2014-2015 ont reçu par voie postale un questionnaire de mise à jour ainsi que la cartographie des infrastructures de l'exploitation et la fiche individuelle confidentielle. L'objectif fut que chaque exploitant mette à jour ses données.
- Les nouveaux exploitants qui se sont installés après 2015 ont reçu un questionnaire en ligne. Pour ceux n'ayant pas accès à internet, nous leur avons proposé un envoi du questionnaire par voie postale ou un entretien personnalisé.
- Pour les exploitations déjà enquêtées en 2015 et qui n'ont pas retourné la cartographie mise-à-jour, un entretien individuel fût nécessaire.
- Pour l'ensemble des nouvelles exploitations, un entretien individuel a été proposé pour créer la cartographie des infrastructures.

2. Étude statistique de la zone d'étude

Début 2021, COPAGE a recensé **114 exploitations agricoles** ayant leur siège au sein de la Communauté de Communes des Hauts-Gardons. Lors de l'enquête 2014-2015, seulement 111 exploitations avaient été recensées.

Chacune des 114 exploitations a été contactée dans le cadre de la mise à jour du diagnostic agricole. COPAGE a obtenu une réponse complète pour 93 d'entre-elles soit **82% de taux de participation** général.

Tableau 1 : Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire (COPAGE, 2021)

Commune	Nombre d'exploitation au sein de la Communauté de Communes	Nombre d'exploitations enquêtées	Taux de participation
BASSURELS	5	4	80%
GABRIAC	6	5	83%
LE POMPIDOU	17	14	82%
MOISSAC	10	9	90%
MOLEZON	11	8	73%
ST ETIENNE VF	29	22	76%
ST MARTIN DE L.	20	16	80%
STE CROIX VF	16	15	94%
TOTAL :	114	93	82%

Près de 90% des exploitations du territoire sont des **exploitations individuelles**. Nous retrouvons 6 GAEC, une exploitation en SARL et deux autres avec une autre forme juridique. Plus de 90% des nouvelles exploitations agricoles recensées se sont installées hors cadre familiale.

Tableau 2 : répartition des exploitations selon leur statut juridique

Statut	Nombre	Proportion
EAI	84	90.3%
GAEC	6	6.5%
SARL	1	1.1%
AUTRE forme sociétaire	2	2.2%

Pour 73% des exploitants sondés (soit 66 exploitants), l'agriculture est l'**activité principale**. On a également 6% d'exploitants avec une activité agricole secondaire. Enfin, le territoire se distingue avec près de 21% des exploitants (soit 19) qui sont **cotisants solidaires**.

Les 93 exploitations enquêtées représentent 115 unités de travail humain. Nous y retrouvons majoritairement des conjoints collaborateurs. Dans 67% des cas, la **main-d'œuvre est suffisante** au sein de l'exploitation.

Tableau 3 : répartition des différents types de groupement agricole

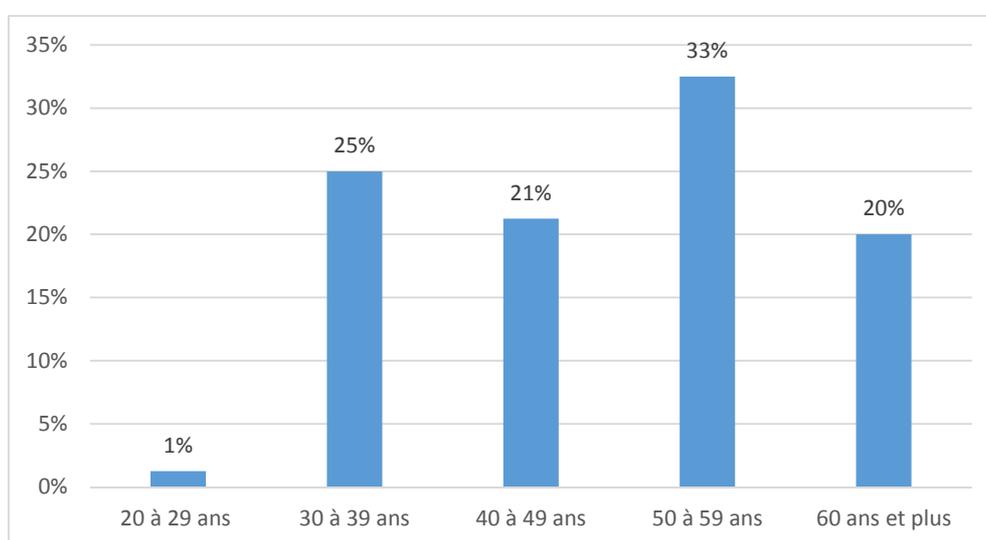
	Nombre	Proportion
CUMA	9	10%
Atelier collectif	23	25%
Groupement pastoral	4	4%
Groupement d'employeur	3	3%
AUCUN	55	59%

D'après le tableau 3 ci-dessus, 25% des exploitations font parties d'un **atelier collectif**. Ce dernier est généralement utilisé pour de la transformation alimentaire. 10% des exploitations sont rattachées d'une CUMA. Respectivement 3% et 4% sont en lien avec un groupement d'employeur et un groupement pastoral.

En 2021, l'âge moyen des chefs d'exploitation du territoire est de 49 ans contre 47 ans en 2014. La figure 1 ci-dessous représente la distribution des agriculteurs selon leur classe d'âge.

On s'aperçoit que la classe majoritaire est celle des 50 à 59 ans avec près de 33% (similaire à 2014). La **population agricole est vieillissante**, les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 20% de la population agricole active contre 13% en 2014. On remarque cependant que 25% des agriculteurs ont entre 30 et 39 ans (contre seulement 18% en 2014). Une **dynamique de jeunes nouveaux agriculteurs** semble se mettre en place sur la Communauté de Communes des Hauts-Gardons.

Figure 1 : Répartition des agriculteurs par classe d'âge

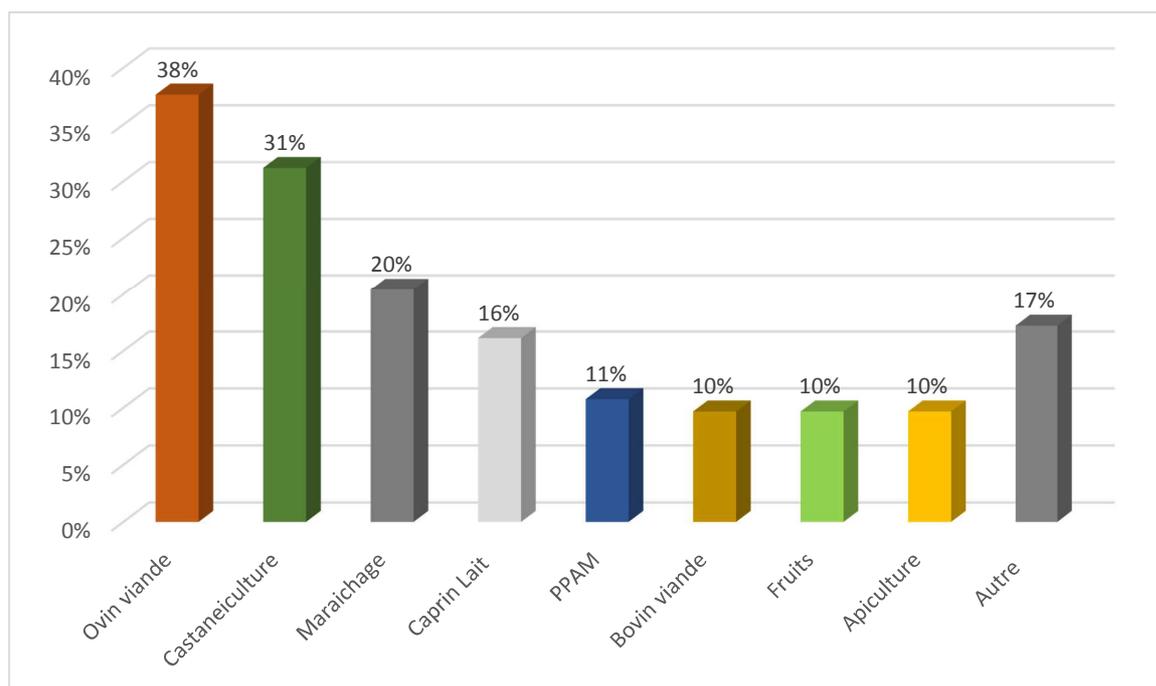


La production majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la production **d'ovin viande** avec 38% des exploitations qui la développent. Ensuite, nous retrouvons la production de **châtaignes** (31%) et la production de **légumes** (20%). L'élevage caprin pour la production de lait se retrouve dans 16% des exploitations.

Les productions classées dans « autre » sont minoritaires. Par exemple, il y a 4 exploitations dans l'élevage de volailles et 2 en élevage d'ânes. En production unique, nous retrouvons de l'héliciculture, de la production de limonade et de safran ou bien d'huiles essentielles.

62% des exploitants disposent **d'au moins deux productions** au sein de leur exploitation. De plus, 27% des exploitations ont au moins trois productions distinctes. Ces chiffres reflètent la nécessité d'avoir une **activité diversifiée** sur le territoire.

Figure 2 : Répartition des types de production sur la Communauté de Communes des Hauts-Gardons



La figure 3 ci-dessous indique que les exploitations du territoire **valorisent leurs productions** primaires par de la vente directe au consommateur (68% des exploitations), de la transformation alimentaire (46% des exploitations) et par une activité touristique (22% des exploitations).

Figure 3 : Répartition des activités complémentaires à la production primaire des exploitations

VALORISATION		
Vente directe	63	68%
Transformation	43	46%
Activité touristique	20	22%
Entreprise agricole	7	8%

Comme nous pouvons le voir dans la figure 4, 63% des exploitations disposent d'un **label de qualité**. Encore mieux, 37% des exploitations ont deux signes de qualité sur leurs productions.

Le label « Agriculture Biologique » se retrouve dans 34% des exploitations. Ensuite, nous avons le label « Appellation d'Origine Contrôlée » avec 16% des exploitations puis le label « Nature & Progrès » avec 13%. Le label SIMPLÉS représente 5% des exploitations.

Figure 4 : Répartition des signes de qualité au sein des exploitations

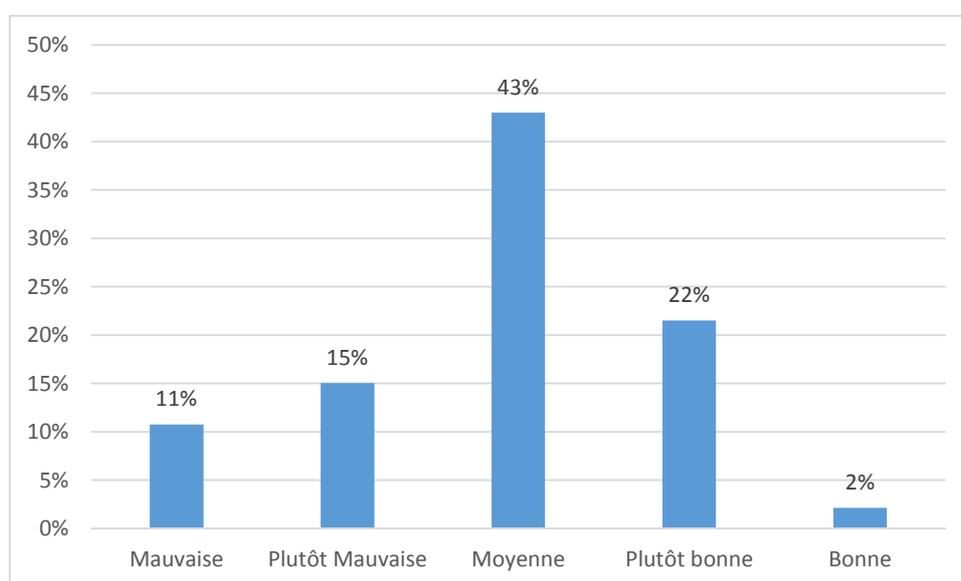
Nombre d'exploitations avec :		
- au moins un label	59	63%
- au moins 2 labels	34	37%
- au moins 3 labels	22	24%

En termes de surface, la surface agricole utile moyenne est de 48.4 ha (avec une médiane à 28.2 ha). De même, pour les exploitations en élevages, nous retrouvons en moyenne 17.9 unités gros bovin par exploitation (médiane de 9.45). Le territoire rassemble ainsi des **exploitations à taille humaine** avec des systèmes de production extensifs.

47% des exploitants agricoles de la Communauté de Communes ont besoin de **plus de surface** pour satisfaire un bon niveau de production. En majorité, ils recherchent des prairies (29% des exploitations), des terres labourables (9%) et des parcours (5%). Remarquons que 4% des exploitants recherchent plus de surface pour obtenir des aides en provenance de la Politique Agricole Commune.

D'un point de vue économique, 43% des exploitations jugent que leur **niveau économique est moyen**. Cela signifie qu'ils peuvent au moins vivre de leur activité agricole. En revanche, 11% et 15% des exploitations jugent de mauvaise ou plutôt mauvaise leur situation économique.

Figure 5 : Répartition des exploitations selon leur situation économique



Les situations économiques parfois fragiles sont souvent liées aux exploitations débutant leur activité agricole. Comme nous pouvons le voir figure 6, près d'**un quart des exploitations** enquêtées sont en **phase d'installation**. Seulement 31% ont atteint leur régime de croisière.

Figure 6 : Répartition des exploitations selon leur phase de croissance

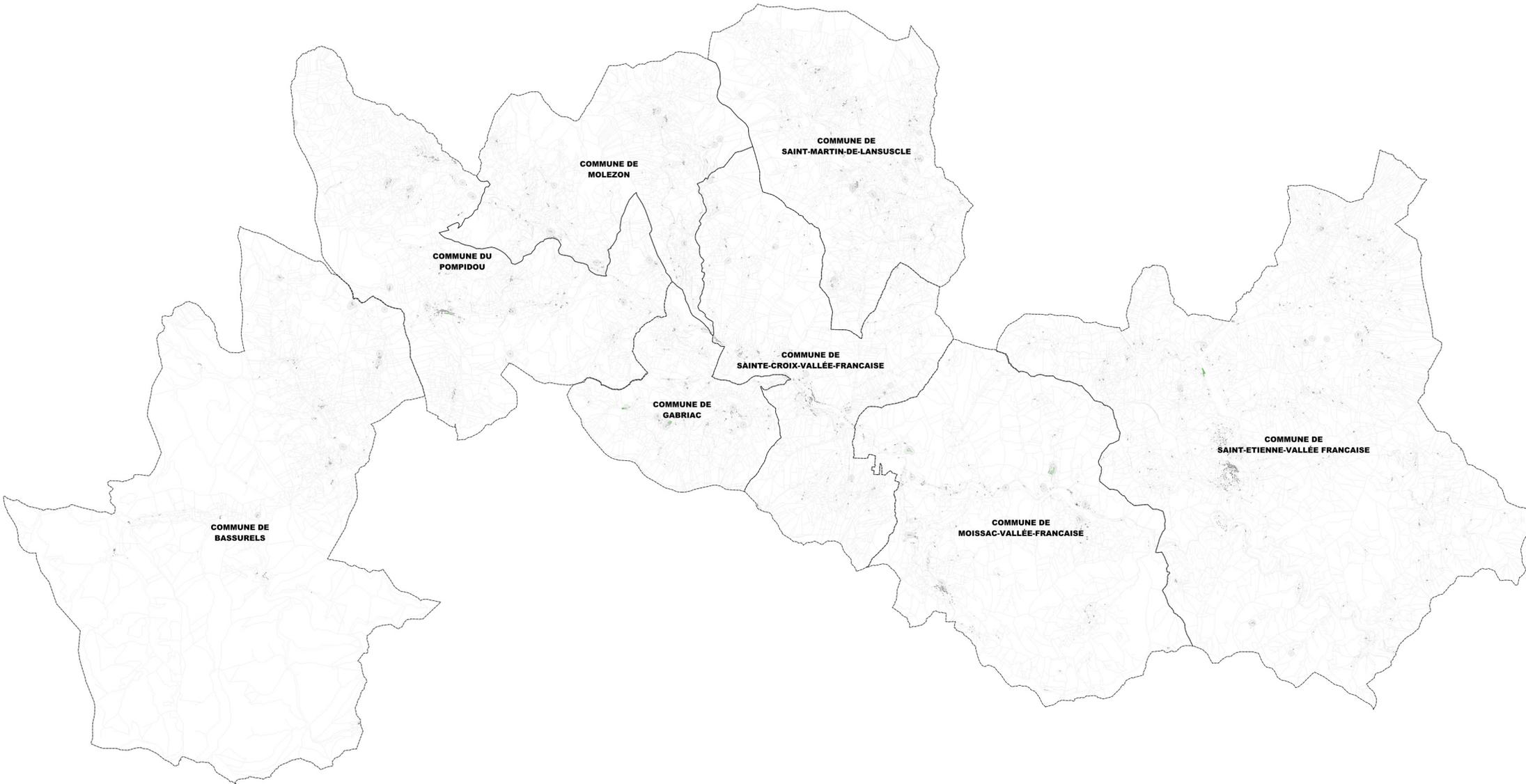
Phase de l'exploitation :	Proportion	
Installation	21	23%
Développement	31	33%
Recherche de stabilité	4	4%
Régime de croisière	29	31%
Phase de cessation	5	5%

Lors de l'enquête, **71%** des exploitations ont déclaré avoir un **projet foncier** envisagé à plus ou moins long terme. Au sein de ces projets, nous distinguons un besoin de bâtiments de stockage (32% des exploitations) mais aussi de bâtiments d'élevage (20% des exploitations). Nous retrouvons également 7 projets de construction d'atelier de production/transformation alimentaire.

Pour conclure, **69% des exploitants** nous ont indiqué avoir des **craintes** concernant le territoire et vis-à-vis de leur activité agricole. 44% d'entre eux déclarent avoir des problèmes concernant l'accessibilité et l'entretien des chemins. De même, 37% des exploitants ont peur que **l'urbanisme** sur le territoire complexifie l'activité agricole. Enfin, 10% ont une crainte sur la ressource en eau et 9% sur le changement climatique.

Exploitation avec au moins 1 crainte :	64	69%
<i>Détails des craintes :</i>		
accessibilité/chemins	41	44%
urbanisme	34	37%
ressource en eau	9	10%
aléa climat	8	9%
perte de fermage	5	5%
zone de protection contraignante	5	5%
pression du gibier	5	5%
tourisme	3	3%
risque d'embroussaillage	2	2%
PAC	3	3%
problème sanitaire d'élevage	3	3%

Localisation des exploitations agricoles
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons



Source : Cadastre Etalab, étude COPAGE 2021
© Agence Robin & Carbonneau, 8 rue Frédéric Bazille, 34000 Montpellier

-  Bâtiment agricole
-  Périmètre sanitaire (25 ou 50m)